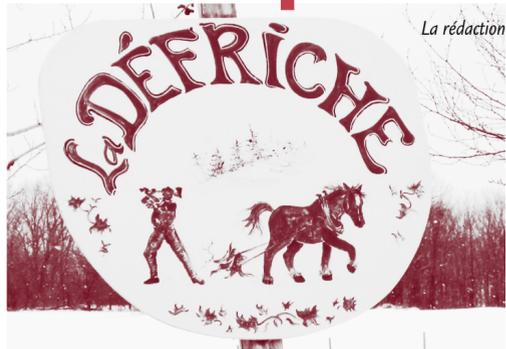


Outaouais

L'ombre de Montferrand et de Papineau



Comme toutes les régions-frontières, l'Outaouais fait souvent figure de région mal-aimée aussi bien du fédéral que du provincial, mais elle a appris avec les années à profiter des deux. Une région bilingue, à l'aise et généreuse, en croissance, qui n'a jamais élu de député péquiste.

Pourtant, son histoire est bien la nôtre.

Les bûcherons et les draveurs (raftmen) des rivières Outaouais, Gatineau et Lièvre sont partout dans nos chansons et nos légendes de chasse-galerie. Les combats de Jos Montferrand contre les Shiners (bûcherons irlandais) sont aussi légendaires.

La réputée Forêt de l'Aigle, modèle entre toutes de forêt habitée, apparaît comme l'envers d'un vaste pillage forestier qui a servi à alimenter les moulins des Eddy's et autres compagnies forestières à Hull, Gatineau, Masson, Thurso, Maniwaki, etc.

Et entre ces forêts interminables, où poussent encore d'immenses pins blancs à certains endroits, sur une terre de glaise le plus souvent, des paysans tenaces savent depuis toujours profiter des grands marchés de Hull-Ottawa et de Montréal, et de leurs touristes et villégiateurs.

Entre tous, les paysans de la Petite-Nation, sur les terres de la Seigneurie des Papineau, rachetées des prêtres du Séminaire de Québec à la fin du 18e siècle. Des maisons de briques rouges, des talus-clôtures, des troupeaux de chevaux et de moutons animent encore cette petite Suisse du Québec où une agriculture récréative et de proximité se maintient à l'écart des grands élevages bovins, plus à l'ouest, chez les Anglais, où les bâtiments hauts, sur fondations de pierres, sont encore souvent peints couleur de sang de bœuf.

Nulle autre région n'a si bien tracé les routes de ses paysans et artisans dont les produits sont accessibles partout, même en ville, par exemple à l'unique et incroyable Dépanneur communautaire Sylvestre, à Hull. 🌻

Dans ce numéro

Le pays

L'ombre de Montferrand et de Papineau	1
Quand Jos Montferrand montait dans les chantiers de l'Outaouais	16
Les saveurs paysannes de l'Outaouais	13

L'événement

Le scandale de Colbex	2
Rapport Coulombe - L'après-moratoire • Vers les états généraux de l'agriculture • Développement durable • Deuxième vague dans le sirop • Marché public de Melbourne • Daniel Pinard • Une île sans OGM • Agenda • Opinions	

Paysannerie

Les paysans de la Petite-Nation	6
La forêt de l'Aigle	7
Le Dépanneur Sylvestre	10

Reportage

Abattage et commercialisation des viandes paysannes	8
---	----------

Chroniques

L'Union paysanne au jour le jour : 4 ^e congrès	11
La Tête à Papineau : Histoire du syndicalisme agricole	12

Le Marché paysan	15
------------------------	-----------



UNION PAYSANNE le journal

P o u r f a i r e c h a n g e m e n t !

Numéro 12 - Février / Mars 2005 - 3 \$

Colbex

Un scandale!

Par Roméo Bouchard

C'est si gros comme « passe » que ça n'est pas encore complètement dans le sac. Et on ne sait pas encore tout, parce que c'est confidentiel! Et c'est confidentiel, parce ce que c'est une tractation privée, *dixit* Laurent Pellerin.

Le gouvernement

Privée? Même si c'est le gouvernement qui va payer! Même si on parle de payer 50 millions pour un abattoir qui n'en vaut pas 10! Même si la ministre Gauthier s'est engagée à combler le déficit pour un prix plancher de 43 cents! Même si le gouvernement québécois s'est fait doublement avoir en présumant une contribution fédérale qui ne viendra jamais, parce qu'il y a l'Ouest aussi qui est pris avec son bœuf! La rançon consentie par Françoise Gauthier, prise en otage par l'UPA, est un scandale financier et politique, un détournement de fonds public sans précédent, et son chèque en blanc risque de manquer de provisions au folio du ministre Séguin. À moins que Jean Charest n'apprenne à M. Pellerin à reculer!

Les agriculteurs

Si encore les agriculteurs étaient gagnants. Mais ils sont les dindons de la farce. Ils vont être désormais forcés par l'UPA à passer par l'abattoir unique, moyennant des prélèvements importants sur chaque vache, pour un prix plancher de 42 cents la livre qui risque fort de se changer en prix plafond avec le retour éventuel à la normale. Entretiens, comme le marché avec les frères Cola n'est pas finalisé, ils n'ont pas encore vu la couleur du plancher. Jusqu'à maintenant, l'opération n'a servi qu'à les faire rentrer chez eux. Les seuls à refuser de se taire sont les frondeurs du Saguenay, mais avant qu'ils n'osent couper le cordon avec leur mère indigne, ils seront tous en faillite.



L'occasion manquée

Mais il y a pire. S'il y avait une leçon à tirer de la crise de la vache folle, c'était le danger de dépendre des Américains et l'urgence de reprendre le contrôle de notre marché intérieur et local. Les trois quarts du bœuf canadien s'en vont aux États-Unis, y compris nos vaches de réforme du Québec, transformées en hamburger, et la quasi-totalité du bœuf vendu dans nos épicereries vient de l'extérieur du Québec et même du Canada. C'est d'ailleurs ce qui explique que le prix du bœuf en magasin n'ait pas baissé durant la crise : on a fermé la porte de sortie mais non la porte d'entrée.

La crise de la vache folle était une occasion en or pour réorienter la production et la mise en marché du bœuf, ou plutôt pour en repenser le marketing. Tout le monde répète que le Québec est prêt pour une mise en marché personnalisée. Des producteurs comme ceux de Natur-bœuf, dans la Bas-Saint-Laurent, ou Mario Pilon, de Saint-Charles-de-Drummond, et bien d'autres un peu partout ont compris qu'il fallait se tourner vers la mise en marché locale .

Au lieu d'orienter les investissements publics vers la reconstruction de notre réseau d'abattage et de commercialisation des viandes, qu'on s'acharne à détruire (voir notre reportage en pages 8 et 9), les P. D.G. Pellerin et Dessureault n'ont rien trouvé

de mieux que de mettre la main sur un monopole de plus et d'enfermer les producteurs dans un autre canal unique de vente qui devra quêter le gouvernement à tout moment pour payer la marchandise au prix garanti. Ça ressemble drôlement au dossier du sirop d'érable, vous ne trouvez pas? On dirait que les économistes de l'UPA ont raté leur premier cours d'économie, où on explique que le prix d'un produit s'établit à la croisée des courbes de l'offre et de la demande...

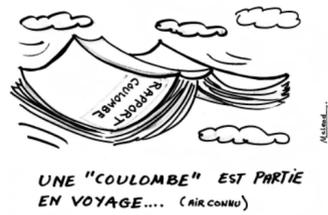
L'Union paysanne

Et si les agriculteurs-paysans de l'Union paysanne, comme en témoigne ce journal, avaient raison de remettre en question la gestion actuelle de la mise en marché collective et de préconiser une réorientation de notre agriculture et de nos politiques agricoles vers la souveraineté alimentaire et la mise en marché locale? Et si les agriculteurs mécontents de la politique actuelle se ralliaient à ce mouvement au lieu d'attendre d'être engloutis? Il n'y a pas d'autre façon de contourner les grandes chaînes d'abattoirs et de supermarchés qui vont finir par nous faire tous disparaître.

P.S. Une autre leçon de la crise qu'on n'a pas encore apprise, c'est qu'il faut interdire toutes les farines carnées pour tous les animaux. 🌻

Rapport de la commission Coulombe

Les compagnies forestières restent gestionnaires de la forêt



L'Union forestière paysanne constate qu'une fois de plus, une commission donne raison aux constats dénoncés depuis longtemps par des mouvements jugés jusque là alarmistes et irréalistes. Le rapport est clair et opérationnel. La surexploitation de la forêt, son pillage, sa mauvaise gestion par l'industrie et le manque de rigueur des contrôles du ministère concerné sont désormais indéniables, et des correctifs immédiatement applicables sont proposés. Il faut espérer que le gouvernement appliquera les recommandations rapidement et sérieusement, car elles reposent désormais sur un solide consensus.

Les commissions forestières régionales

Outre les correctifs importants proposés, tels des contrôles accrus par un chef et un vérificateur forestier et par l'Environnement (BAPE), la réduction immédiate de 20% de la possibilité forestière, l'augmentation substantielle des aires protégées, l'imputation des coûts de sylviculture aux exploitants, l'Union forestière paysanne retient particulièrement les recommandations sur la décentralisation du régime actuel et la mise en place de commissions forestières régionales où les conférences régionales des élus (CRÉ) sont désignées comme interlocuteurs. La Commission ne va pas jusqu'à faire du pouvoir local, comme nous l'avions recom-

mandé avec beaucoup d'autres, le premier gestionnaire de la forêt locale, chargé d'octroyer les volumes de récolte admissibles. Toutefois, l'Union forestière paysanne entend participer, avec ses membres et les acteurs forestiers dans toutes les régions, à l'élaboration des politiques régionales forestières et des plans régionaux de développement forestier, notamment le « zonage fonctionnel du territoire ». Un atelier pilote dans ce sens est en préparation par l'Union forestière paysanne et plusieurs partenaires; il devrait se tenir le 1^{er} avril à Amqui, dans la Matapédia.

L'Union forestière paysanne endosse également la recommandation qui promeut la forêt habitée et la gestion écosystémique et multifonctionnelle de la forêt publique aussi bien que privée, de façon à maintenir et à développer les communautés rurales. Cette gestion directe et intensive de la forêt est pour nous un élément essentiel pour développer des campagnes vivantes.

La forêt continuera à être gérée par l'industrie (les CAAF)

Par contre, l'Union forestière paysanne est déçue que, malgré de nombreux mémoires en ce sens, la Commission ne propose pas la séparation des fonctions de gestionnaire de la ressource et celles d'exploitant d'usine de transformation. Nous croyons que la cause profonde des distorsions imposées à la gestion de nos forêts et des difficultés éprouvées par les groupes forestiers régionaux et par les projets de Forêt habitée provient du

régime des Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF). Ce régime confie la gestion de l'exploitation et de l'aménagement de nos forêts aux compagnies forestières, lesquelles se comportent forcément comme des locataires et non comme des propriétaires, c'est-à-dire cherchent par tous les moyens à en tirer le maximum au meilleur coût, sans se soucier de l'avenir de la ressource et des communautés locales.

Les détenteurs de CAAF étant en fait les véritables maîtres d'œuvre sur le terrain, il ne faut pas trop s'étonner du manque de rigueur scientifique des calculs, de l'inefficacité des contrôles du ministère et du peu de place qui

est fait aux communautés locales. La Commission reconnaît qu'on devra s'attaquer à ce problème dans l'avenir, mais juge ce problème trop compliqué pour le moment et concentre ses recommandations sur l'imposition de nouveaux contrôles et de nouvelles pratiques. Notre mémoire proposait une façon de redonner la gestion de la forêt à des agences régionales, en lien avec le bureau du chef forestier, tout en maintenant pour les détenteurs de CAAF un mécanisme de garantie d'approvisionnement conditionnel à la capacité forestière et à un prix plancher dans la région.

Pour des modèles de gestion régionale de la forêt

En refusant de s'attaquer à ce vice de fond, la Commission limite la portée des solutions qu'elle propose et ne permet pas de renouveler le régime forestier actuel afin d'en faire un outil de développement régional. Faute de mieux, les recommandations prévoyant d'autres formes de CAAF et un aménagement accru tant en forêt publique que privée pourront servir d'outil pour la mise en place progressive de modèles novateurs de gestion régionale de la forêt.

Sirop d'érable Une deuxième vague à prévoir

En cédant à l'UPA et en refusant d'appliquer le rapport Bolduc, la ministre Françoise Gauthier croyait peut-être avoir réussi une autre « game over ». Le fait que l'Union acéricole ait négocié un règlement des poursuites et réclamations qui pesaient sur ses membres avait pu laisser croire à certains que la contestation avait été matée.

Tel n'est pas le cas. L'Union acéricole n'a jamais lancé la serviette, comme certains journaux se sont permis d'affirmer, et elle continue à exercer des pressions, en lien avec tous les autres groupes, pour relancer la recherche d'une solution à la crise. L'approche de la saison des sucres ravive l'inquiétude des acériculteurs qui n'ont pas été payés pour le sirop inventuré des deux dernières années et le sirop produit hors-quota l'an dernier, et qui anticipent de voir leur quota déjà restreint être réduit de 30 ou 35% encore. Déjà un grand nombre d'entre eux sont déterminés à disposer librement de leur production hors-quota. Visiblement, le système de mise en marché imposé par l'agence de vente ne peut qu'éclater devant son incapacité à stabiliser la production et les revenus. Tout en maintenant des mécanismes de négociation, il faudra nécessairement rétablir les règles de base du marché libre et développer une nouvelle approche de marketing du sirop basée sur celle de produits d'appellation plutôt que de produits de volume. Une chose est sûre : la Fédération ne pourra continuer encore longtemps à faire seule la loi à tout le monde.

Les acheteurs sont en train de se former en association pour jouer un rôle plus efficace dans la définition des règles du jeu.

Les acériculteurs producteurs-transformateurs se sont aussi formés en association et sont en train de mettre au point leurs revendications pour reprendre le contrôle du sirop mis en marché au détail.

La coopérative Citadelle, qui regroupe plusieurs milliers d'acériculteurs, a entrepris des démarches en Cour suprême pour récupérer son lien d'usage avec ses membres, c'est-à-dire le droit de mettre en marché le sirop de ses membres, droit que l'agence de vente lui a enlevé.

Un groupe important d'acériculteurs du Témiscouata fait signer une pétition provinciale demandant l'abolition de l'agence de vente et du contingentement. La pétition est appuyée par l'Union acéricole paysanne, et Mario Dumont s'est engagé à la parrainer à l'Assemblée nationale lorsqu'elle sera présentée à Québec au début de mars.

Les acériculteurs de Gaspésie tentent toujours d'obtenir un plan conjoint spécial, intégré au plan de développement de la Gaspésie.

Un groupe de producteurs de Beauce, regroupés autour de Léo Doyon, tente de mettre au point une démarche judiciaire avec les services de l'avocat Guy Bertrand. Certains ont même tenté, sans succès, d'aller faire une visite aux entrepôts de Saint-Antoine-de-Tilly pour vérifier l'état de leur sirop en inventaire...

Les 350 acériculteurs de l'Union acéricole paysanne, qui ont été les piliers de cette remise en question durant plus de deux ans, participent et appuient ces différentes initiatives qui vont toutes dans le même sens. Tout en respectant la spécificité de chaque groupe, il est important d'assurer l'unité et l'organisation. L'Union continue ses pressions auprès des députés et politiciens, qui devront, bon gré mal gré, ramener le dossier sur la table et lui trouver une solution.

Par Christian Thivierge
président de l'Union forestière paysanne, (418) 622-2729



Russell O'Farrell, président de l'Union acéricole paysanne et membre du conseil de coordination nationale de l'Union paysanne

L'après-moratoire Sauver les bassins versants non encore dégradés

La rédaction



En interdisant le déboisement et les nouveaux projets porcins ou agrandissements avec rejets dans 567 municipalités où les taux de phosphore à l'embouchure des cours d'eau excèdent le seuil d'eutrophisation, le ministre de l'Environnement permettra, en général, d'éviter l'aggravation de la pollution des plans d'eau et du déboisement dans les zones sinistrées. Mais ces mesures ne corrigent pas les surplus existants dans ces régions, et elles ne sont là que pour un an, en attendant une hypothétique révision de la réglementation en fonction du plan de développement durable en consultation. Ce qui n'a pas empêché l'UPA de bondir devant ce qu'elle a appelé un double moratoire, et M. Pellerin d'inciter ouvertement ses membres à désobéir en refusant de fournir la déclaration sur leurs superficies en culture en juin 2004. (Il en a fallu beaucoup moins dans le dossier du sirop d'érable pour que nous soyons poursuivis pour incitation à la désobéissance civile devant la Régie des marchés.)

Le champ est ouvert à de nouvelles porcheries selon un modèle inchangé (financement, intégration, gestion liquide, etc.). Les seules contraintes nouvelles sont l'obligation de posséder 50% des terres et de satisfaire aux nouvelles réglementations et procédures des municipalités concernées. C'est donc au niveau municipal que tout se joue. La procédure de consultation permet une meilleure information sur le projet et ses aires d'épandage, mais elle offre peu de pouvoir aux citoyens (5 mesures de mitigation des odeurs). Quant à la réglementation qui doit être mise en place dans chaque MRC (et dans les municipalités qui le désirent subséquentement) au cours des 3 mois qui suivront la publication des orientations gouvernementales, ses possibilités, même si elles ont été élargies par la loi 54, demeurent dépen-

dantes des orientations qui doivent être publiées d'un jour à l'autre, quand le Conseil des ministres retrouvera le moyen de gouverner! À moins que les lobbies aient fait changer les choses, ces orientations devraient obliger les MRC à consulter une table représentative des usagers du milieu pour la confection de leur réglementation à partir d'une caractérisation de leur territoire.

Les groupes qui veulent prévenir doivent donc centrer leur intervention au niveau de leur MRC et de leur municipalité au cours des

prochains mois. Déjà certaines MRC ont placé des avis de motion, notamment Drummondville. Certaines municipalités ont préparé des règlements. C'est le cas de Lacolle, qui a en main un règlement préparé par son aménagiste et l'avocat réputé Me Lorne Giroux.

La lutte est déjà engagée à Chapais, où un projet de 125 000 porcs est promu par le maire lui-même. Saint-Honoré, au Saguenay, risque aussi le conflit à la suite du jugement récent qui a donné raison au promoteur.

Une manifestation, organisée par la Coalition du Haut-Saint-Laurent, la Coalition citoyenne et les Mohawks de Kahnawake, se tiendra à Montréal (du Carré Saint-Louis au bureau du premier ministre) le 14 février à partir de 11 h, pour sonner l'alarme.



Vers des états généraux de l'agriculture

La rédaction

L'idée de tenir des états généraux de l'agriculture pour résoudre la crise agricole et pour doter le Québec d'une politique agricole durable fait son chemin et rallie de plus en plus de monde. L'Ordre des agronomes, l'Union des consommateurs, la Fédération québécoise des municipalités et plusieurs autres ont déjà manifesté leur intérêt pour le projet. Le temps est venu de passer à l'action.

La mise en marche de tels états généraux exige la mise en place d'une structure démocratique qui sera ouverte à tout le monde et ne sera contrôlée ni par l'Union paysanne, qui en a été l'instigatrice, ni par aucun autre groupe particulier. Des états généraux, par définition, regroupent les représentants « civils » d'un peuple pour décider de sa gouvernance et de son contrat social, en l'occurrence,

de sa politique agricole et alimentaire. C'est un exercice démocratique par excellence.

À cette fin, une incorporation des états généraux de l'agriculture comme OBNL est en cours, et tous les groupes, institutions et individus qui veulent participer à l'exercice seront invités prochainement à en devenir membres-partenaires, moyennant une cotisation. Par la suite, lors d'une première assemblée provisoire, ces membres-partenaires auront à en élire les dirigeants et à en approuver le projet et la déclaration de principe.

l'événement lui-même, il pourrait se tenir à l'automne 2006.

Dans le même sens, une firme de consultants présentera une offre de services pour constituer un secrétariat permanent des États généraux de l'agriculture. Si tout se déroule bien, le lancement officiel de l'opération devrait pouvoir avoir lieu avant les vacances de l'été. Quant à

Tous ceux qui croient à la nécessité d'états généraux de l'agriculture du Québec, qu'ils soient intervenants du monde agricole ou de la société civile, sont invités à informer leur milieu et à se préparer à répondre à l'appel. C'est tout le Québec, et non le milieu agricole seul, qui doit définir l'agriculture qu'il veut pour demain, car l'agriculture qui se fera chez nous aura des conséquences pour tout le Québec et pour tous les Québécois. Il est facile de constater que la crise agricole actuelle a des conséquences sur notre indépendance alimentaire, sur les ressources et l'environnement rural, sur l'eau et les sols, sur l'occupation du territoire, sur la qualité de notre alimentation et de notre santé, sur l'équité des relations commerciales avec les autres peuples.

Plan de développement durable du ministre Mulcair Y croyez-vous?

La rédaction

Au cours de février-mars, le ministre Mulcair tient une consultation publique sur l'avant-projet de loi sur le développement durable qui imposerait à tous les ministères et organismes du gouvernement l'obligation d'appliquer progressivement les principes du développement durable dans leurs interventions. Un adjoint au Vérificateur général vérifierait annuellement le plan et les progrès de chacun d'eux, et le droit à un environnement sain serait inscrit dans la charte des droits du Québec.

Nous croyons tous à la nécessité d'appliquer les principes du développement durable. Plusieurs sont cependant sceptiques quant à la volonté politique réelle de le faire et quant à l'efficacité d'une loi pour forcer les instances gouvernementales à le faire.

Plutôt que de boudier une premier projet d'orientation politique transversale et pour éviter qu'elle ne se limite qu'à un discours de propagande ou à la création d'aires ou d'enclaves protégées, ou à des mesures de mitigation qui ne remettent pas en cause les pratiques qui font problème, l'Union paysanne participera à la consultation et tentera de définir ce que devrait contenir une politique d'agriculture durable. Durabilité économique, durabilité écologique, durabilité sociale. Si tous les secteurs faisaient un exercice semblable, on pourrait peut-être espérer donner du poids à un plan de développement durable.

Pour parer au danger que le gouvernement, sous la pression des intérêts économiques, ne se contente d'une interprétation diluée et sélective des exigences du développement durable et ne le réduise ainsi à un discours vide et sans conséquences réelles sur les pratiques, il faudra sans doute aussi prévoir, en plus du contrôle interne du gouvernement (Vérificateur général), un contrôle extérieur par des groupes écologiques et sociaux indépendants, une sorte de conseil de vigilance formé essentiellement de représentants de la société civile.

L'Union paysanne, pour sa part, entend mobiliser tous ses conseils régionaux pour que, dans chacune de leurs régions respectives, ils sensibilisent les agriculteurs et les citoyens à l'importance de participer à ce grand exercice démocratique qui fait partie du nouveau contrat social en émergence, à l'heure où notre survie comme espèce est clairement remise en cause.

Auberge des Glacis

«RELAIS GOURMAND»

UN SITE EXCEPTIONNEL ET UNE TABLE GASTRONOMIQUE DE PRODUITS DU TERROIR

Tél. : 1 877 245-2247
Site web : www.aubergedesglacis.com

Éditeur : Union paysanne
453, Principale
Saint-Germain-de-Kamouraska, G0L 3G0
Tél. : (418) 492-7692 • Téléc. : (418) 492-6029
Courriel : journal@unionpaysanne.com
Web : www.unionpaysanne.com

Caricaturiste : Pierre McLeod

Graphisme : Étiane Vincent, Studio Sigma
ssigma@videotron.ca

Impression : Transcontinental Rimouski

Distribution : Messageries Gladiu
(Robert Desjardins), (450) 585-7039,
et Jean-Christophe Pelletier,
Saint-Germain-de-Kamouraska,
(418) 492-1202.

Abonnement : 20\$ pour 5 parutions (taxes incl.)
Prix d'un numéro : 3\$ + taxes

Prochain numéro : 15 avril 2005 (avril-mai)
Tombée : 1^{er} avril 2005
Région thème : Lanaudière

Tirage régulier : 10 000
Convention de poste publication #40826096

L'Union paysanne le journal... Pour faire changement!

Le plus petit marché champêtre du Québec



L'histoire commence à l'hiver 2002. Les citoyens du Canton de Melbourne, situé près de Richmond, à mi-chemin entre Sherbrooke et Drummondville, reçoivent une lettre de leur conseillère municipale. Elle lance l'idée d'un marché champêtre pour favoriser les produits frais de la région, les produits biologiques et ceux du terroir.

Après un peu de publicité, le tout démarre le 8 juin 2002 dans un champ derrière la mairie du Canton de Melbourne avec une quinzaine d'artisans et de paysans. Les ventes se font un samedi sur deux de 9 à 17 heures. Ces ventes se maintiennent tout l'été. Il manque par contre un comité organisateur, et la publicité est déficiente. Les gens s'organisent avec des glaciers, des chapiteaux individuels ou des parasols.

À l'été 2003, deuxième année, même scénario sauf que le marché s'installe sur un terrain plus visible et fonctionne maintenant à tous les samedis de 9 à 12 heures. Les ventes se maintiennent.

Finalement, grâce au « Programme de mise en valeur intégrée » d'Hydro-Québec, la société d'État met un montant de 275 000\$ à la disponibilité des municipalités environnant la nouvelle ligne 735 kv Hertel-des-Cantons pour des projets communautaires. Un comité organisateur du marché champêtre se forme, un projet est élaboré. Via le conseil municipal, une demande de 90 000\$

Oui, c'est possible d'avoir un marché dans votre région.

Par Normand Léonard

Les gens et artisans ont été très satisfaits des ventes et de l'achalandage pour l'année 2004. Ce fut un grand succès.

Le Canton de Melbourne compte un peu moins de 1000 habitants; avec la région immédiate, on pouvait atteindre un bassin d'environ 6000 habitants; dans un rayon de 15 kilomètres, on compte un bassin supplémentaire de 9000 habitants, pour un bassin total de 23 500 habitants sur 25 kilomètres.

C'est donc un projet à dimension humaine, réalisable un peu partout.

Pour plus d'information, contactez Normand Léonard, (819) 826-5726, fermeleonard@hotmail.com

Les petites fermes sont plus rentables

« Lors d'un colloque organisé l'année dernière par la sociologie agraire européenne à Sligo, en Irlande, Susan Machum a effectué un compte rendu des conséquences de la politique d'industrialisation menée par l'agriculture canadienne. La province du Nouveau-Brunswick, située à l'est du Canada, a généralement la réputation d'être en retard par rapport aux autres. La culture des pommes de terre et la production laitière représentent 50% de la production agricole de cette région. Quelles sont les fermes qui se trouvent en meilleure posture? Ce sont les 25% d'exploitations qui détiennent moins de 17 vaches, qui cultivent moins de 17 hectares de pommes de terre et qui disposent en plus de cela d'autres cultures, font de l'engraisement, sont gérées comme

des exploitations familiales, investissant peu et maintenant leur dette à un niveau relativement bas. Ce ne sont pas les exploitations les plus appréciées du gouvernement, mais, comparées à celles qui ont suivi ses conseils et qui se sont fortement endettées, ce sont tout de même celles qui s'en sortent le mieux.

En novembre 2003, une étude similaire est parue en suisse (brigit.stucki@access.ch). Les personnes que nous appelions à l'époque « ceux qui modernisent par nécessité » y sont appelées les « pragmatiques ». Elles maintiennent les investissements à un bas niveau, un revenu externe assurant leur survie. Pour les « vrais paysans », ces derniers sont des « loosers ». Pourtant, comme c'est le cas pour leurs collègues canadiens, ce sont eux qui s'en sortent le mieux.

(Extrait de la chronique du professeur Bruno Hildenbrand (Suisse) dans la revue UFA, une information fournie au Journal par Jacob Lehmann, Hébertville, Lac-Saint-Jean.)

Et ici?

Une illustration de ce débat chez nous se trouvait dans un article de Gilles Thérberge dans le journal *Épicentre*. Il y rapporte que dans la MRC d'Arthabaska, un conflit oppose les tenants des soi-disant « fermettes », soit les municipalités qui y voient un frein au dépeuplement de leur territoire, et « les cerbères de l'agro-business », les vrais fermiers quoi, qui, appuyés sur la loi maintenant désuète de la protection du territoire agricole, sont incapables de concevoir qu'une

agriculture véritable puisse se pratiquer sur des petites fermes situées en zones fertiles. « Pourquoi vouloir garder les campagnes en otage et réduire à l'impuissance ceux et celles qui voudraient voir émerger des modèles alternatifs d'agriculture viable? On cultive la terre pour nourrir le monde. Cela suppose des établissements à dimension humaine et une saine diversification des activités, ce qui est le propre d'une agriculture paysanne. Cela n'a rien à voir avec l'indigence, la pauvreté, la vie dure et le folklore... Il est à souhaiter que le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska soit adopté prochainement et qu'il permette l'installation de fermes « artisanales, nourricières et sylvicoles », pour reprendre l'expression de Mme Marie-Christine Nys, conseillère de Kingsey Falls, qui mène cette bataille depuis plusieurs années dans la région. »

Daniel Pinard Souffrance et dévastation derrière nos aliments

Les propos de Daniel Pinard ont marqué la naissance de l'Union paysanne et la prise de conscience des dérives de l'agriculture et de l'alimentation industrielles chez nous. Ils ont aussi amené le grand public à redécouvrir l'importance de bien manger et le goût des produits paysans d'ici.

« L'alimentation est une des grandes tragédies de notre époque. »

L'interview qu'il a accordée récemment à Michaëlle Jean sur RDI a poussé un cran plus loin cette prise de conscience. Pinard a démontré, par des exemples qui ont frappé beaucoup de monde, jusqu'à quel point l'alimentation commerciale actuelle repose inévitablement sur l'exploitation des populations les plus pauvres dans le monde et sur le massacre de leurs ressources, qui sont le patrimoine de toute la planète. Nos aliments sont pour ainsi dire couverts de sang et de crimes contre l'humanité et contre la terre qui nous permet de vivre. Les oranges ou les bananes du

Sud, le riz d'Asie ou le porc du Québec avec son maïs qui dévaste nos sols. « Nous risquons de mourir parce que nos sols et notre eau sont détruits avant même de mourir empoisonnés par les pesticides et les OGM. L'agriculture doit redevenir locale. D'ailleurs, par définition, l'agriculture ne peut pas être mondiale, ni même nationale ou régionale; elle n'est durable et équitable qui si elle vise à répondre aux besoins alimentaires d'une population locale à partir des ressources propres à son territoire. »

La mondialisation de l'agriculture n'est possible qu'au prix d'une surexploitation criminelle des populations et des ressources des régions les plus vulnérables.

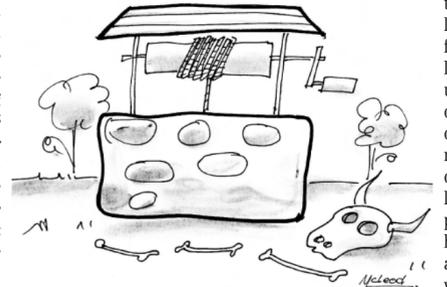
Ces propos essentiels donnent une ampleur encore plus grande à la crise agricole et alimentaire actuelle. Il s'ont été repris d'une

autre façon dans l'excellente entrevue de Laure Waridel à la même émission.

Les naufragés de l'industrialisation de l'agriculture

Mme Françoise Forest nous écrit justement : *Au lieu de faire un don pour les victimes du tsunami en Asie, j'ai décidé d'en faire un pour les naufragés de l'industrialisation et de la mondialisation de l'agriculture dont l'Union paysanne prend la défense.*

Peut-être pour l'organisation de la rencontre internationale de Via Campesina en avril...



Les puits en zone d'agriculture intensive

Contrairement à l'image rassurante qu'on a voulu donner, l'étude du ministère de l'Environnement démontre que la contamination des puits privés et des sources municipales par les nitrates (facteur cancérigène) est plus élevée dans les zones d'agriculture intensive, même si elle dépasse rarement le seuil de 10 mg. C'est un signal d'autant plus sérieux que les nitrates descendent lentement vers la nappe phréatique (un mètre par année) et, contrairement aux coliformes, ils ne se filtrent pas. Quant aux coliformes, la contamination ne semble pas supérieure dans l'eau, mais les taux d'hospitalisation pour problèmes entériques sont plus élevés en zone d'agriculture intensive. Quant au phosphore, il est excédentaire dans tous les bassins versants étudiés (Chaudière, Boyer, Etchemin, Nicolet, Yamaska, Bayonne, Assomption). On sait que le phosphore tue les cours d'eau, mais on ne nous parle jamais de ses effets sur la santé humaine.

Information : Patrick Septembre, (418) 521-3823, poste 4173

Une île sans OGM

L'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a constitué un comité chargé de mener une consultation concernant la possibilité d'interdire les OGM sur l'île. L'exercice est appuyé par la Coalition insulaire pour une province sans produits transgéniques, le Conseil des Canadiens et Greenpeace.

La ville de Powell River, en Colombie-Britannique, s'est déclarée l'an dernier « zone agricole sans produits transgéniques ». Plusieurs collectivités des États-Unis, de l'Europe, de l'Australie, d'Asie et d'Afrique ont déjà fait de même.

Information : Laura Sewell, (613) 233-4487, poste 237 www.canadians.org

Texte des 9 rapports : www.menv.gouv.qc.ca

Agriculture du 21^e siècle

L'agriculture urbaine à Cuba emploie 384 000 personnes. 75% des Cubains vivent en ville. Un système d'irrigation encou-

l'entendement que l'Union paysanne apporte solution aux problèmes de l'autre. Il ne faut donc pas lâcher, l'avenir va faire pêter la vérité. Moi, isolé sur mon île, je continue ma bataille. Il n'est pas facile de faire percer des idées nouvelles dans un milieu fermé comme ici... avec en plus les « canards » que des mauvaises langues trouvent toujours moyen de répandre. Je cherche des aides permanentes, de la relève, quoi.

Jacques Noisoux Ferme H. Menier, Île d'Anticosti

En agriculture, Québec est champion toutes catégories!

Y compris pour la production d'appellation! Grâce à l'UPA!

À l'occasion du changement de présidence à l'Union paysanne, nul autre que Claude Lafleur ne pouvait se permettre une telle perle pour justifier le monopole de l'UPA, sa façon de gérer l'offre et ses politiques productivistes (dans Le Coopérateur) : « Où est le scandale d'être unique et fort dans un monde où les acheteurs et fournisseurs sont de plus en plus puissants? ». À l'entendre, on pourrait presque oublier que les agriculteurs du Québec vivent une crise profonde et sont si bien protégés par le régime de l'UPA qu'ils sont massivement menacés de disparition. L'UPA elle-même parle de la disparition de 6000 producteurs laitiers et plus de 15 000 fermes d'ici quelques années. Le grand mérite de l'Union paysanne, c'est précisément de montrer l'hypocrisie de ce discours triomphaliste et de cette pensée unique en apportant une autre analyse de la situation. Pas surprenant que ça « énarve » M. Lafleur. Mais ce n'est pas parce qu'on est gros qu'on a raison.

La rédaction

Opinions

Le gros bon sens

Je veux souligner le travail de M. Bouchard : son humanisme et le gros bon sens l'honorent. Il est démontré scientifiquement que pour se maintenir en santé, il faut se nourrir de la terre qui nous environne, car nous sommes en symbiose avec la nature; mais allez dire ça à l'UPA! Courage, ne lâchez pas, vous êtes la seule voix du gros bon sens au Québec, la seule voix qui nous ramène au caractère sacré de la terre si généreuse pour nous. Soyez fiers de ce que vous faites.

Yvon Tremblay, Joliette

Pollution et déforestation en Montérégie

Grandi d'une expérience de travail de un an comme technicien en milieu naturel dans un club conseil en agroenvironnement et en partenariat avec le MAPAQ pour assister les agriculteurs dans des mesures de protection des cours d'eau, j'ai pu constater l'ampleur du désastre écologique qui est en cours dans les basses terres du Saint-Laurent.

Comme dans tous les domaines, le système économique en place force les entreprises agricoles à grossir pour être compétitives et à produire le porc, le maïs, le soya, le lait et tout produit animal au plus bas prix possible. On laisse très peu de végétation au bord des cours d'eau, on étend fumiers et herbicides trop près des cours d'eau, on regarde les terres agricoles se vider de leurs sols riches en les fertilisant chaque printemps, lors de la fonte des neiges, alors que sédiments et engrais vont directement au fleuve. L'érosion par l'eau et le vent sont responsables du remplissage de nos cours d'eau. Tout comme les travaux de reprofilage des cours d'eau, encouragés par le gouvernement. (NDLR : on pourrait ajouter le drainage

Si notre agriculture ne prend pas un virage paysan d'ici quelques années, la campagne ne sera qu'un vaste désert de blé d'inde, puant et stérile, où l'on entendra gémir au loin les animaux abusés.

Devenir membre de comités de bassin ou de l'Union paysanne est un geste concret pour dénoncer le monopole exercé par l'UPA, qui est la grande responsable des problèmes rencontrés dans le milieu agricole.

Jean Routhier, Thetford Mines

Isolé sur mon île d'Anticosti

J'ai pris connaissance du rapport du congrès de l'Union paysanne. Bravo! Je me réjouis de voir que l'Union se porte bien malgré les difficultés. Je viens d'écouter le reportage de La Semaine verte qui parlait des deux congrès, celui de l'Union paysanne et celui de l'UPA. Ça saute aux yeux et à

L'union des auditeurs?!

Les citoyens membres de CKRL : Carte de membre à 25\$

Campagne de renouvellement en cours
www.ckrl.qc.ca
418.640.2575 (Québec)



formation agricole culture biologique des fruits et des légumes
GESTION ET EXPLOITATION D'ENTREPRISE AGRICOLE

Le seul diplôme d'études collégiales en agriculture biologique au Québec!

www.cgpvicto.qc.ca

le CÉGEP de VICTO au Québec
475, rue Notre-Dame Est, Victoriaville (Québec) G6P 4B3
Pour information : (819) 758-6401, poste 2586 • agriculture@cgpvicto.qc.ca

COOPÉRATIVE UNITEK
Fabricant de fertilisant naturel marin

Farine de crabe • N5,2 - P3 - K1
Farine d'algue • N1,2 - P0,3 - K1,7
Farine de marte • Calcium 32% • pH 8.8
Émulsion de lombricompost • N0,07 - P0,07 - K0,2
Prix à la tonne pour agriculteurs

(418) 587-6513 • coopunitk@linuxmail.org



Photo : Union paysanne

Les paysans de la Petite-Nation sont les agriculteurs de demain

marchés de Montréal et de Gatineau, et des milliers de villageois attirés entre autres par le lac Simon. Des produc-

teurs de viandes domestiques en nombre exceptionnel : agneau, bœuf, porc, poulet, cerf rouge, bison, chèvre, gibier, lapin, dinde, faisan, pintade, avec un service d'abattoir et de boucherie comme on en retrouve rarement ailleurs. Fromages de toutes sortes : cheddar, chèvre, brebis. Fruits et légumes biologiques, une route des herbes, germinations, miel, champignons, canneberges, asperges, pommes, fraises, framboises, sans oublier les produits de l'érable, les conserves et confiseries, et les boulangeries. Le répertoire des Saveurs paysannes de l'Outaouais –reproduit plus loin– témoigne éloquentement de cette abondance. D'ailleurs, la région offre des circuits, répertoires et guides de toutes sortes pour nous y accompagner.

La Défriche Le marketing paysan

À Ripon, les frères Adam (Yves et Marius) et leurs compagnes font partie des animateurs de ce réseau exceptionnel de paysans. Installés depuis bientôt 20 ans sur une ferme, ils ont d'abord élevé des agneaux. Ils fabriquent encore un excellent fromage domestique mi-vache mi-brebis et ils continuent un petit élevage avec les déchets des germinations qu'ils produisent.

Car ils ont développé une impressionnante production de germinations : luzerne, fèves Mung, pois, tournesol, brocoli, radis, etc. Toute la maison (et une vingtaine de vieilles baignoires!) a été mise à contribution pour les salles de germination, les salles froides, le recyclage de l'eau, l'expédition. On envisage la construction d'un autre atelier. Tout est conforme aux normes fédérales relatives aux germinations, et tout est biologique. Ils tiennent à ce que le développement agroalimentaire dans la Petite-Nation soit biologique et paysan. Ils reprochent au Marché public qu'on vient d'établir à Ripon de ne pas exiger des produits biologiques : « Si c'est pour vendre des légumes pareils à ceux qui sont au supermarché, ce n'est pas la peine! »



Comme il fallait organiser la distribution des germinations dans les agglomérations de Montréal et d'Ottawa, on en a profité pour organiser la distribution des produits biologiques de plusieurs producteurs de la région. Ce qui leur permet de collaborer avec plusieurs centres alternatifs comme le Dépanneur Sylvestre entre autres.

La distribution compte pour 50% des opérations.

À travers tout cela, ils ont élevé des enfants et leur ont enseigné eux-mêmes. ☀

Les agriculteurs de demain

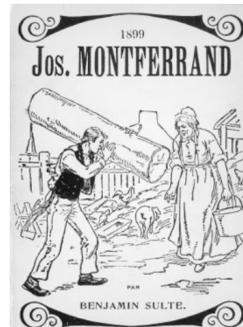
La Défriche est un bel exemple de ces nouveaux agriculteurs-paysans qu'on rencontre par centaines à travers les diverses régions du Québec. Contrairement à ce que nos adversaires tentent souvent de faire croire, ce ne sont pas des amateurs ni des agriculteurs du dimanche, bien qu'ils ne ressemblent en rien aux « producteurs agricoles » à grosses machines, à silos et à maïs.

Ces nouveaux paysans sont au contraire très consciencieux et très professionnels. Même s'ils utilisent souvent des superficies très restreintes, de l'équipement très simple et des bâtiments modestes, et même s'ils ne jouissent d'aucunes assurances ou subventions publiques et assument seuls leurs coûts écologiques, leur chiffre d'affaires dépasse souvent

celui de grosses fermes laitières conventionnelles qui croulent sous les dettes.

Leur secret : des produits personnalisés en demande et une mise en marché directe. Un nouveau marketing agroalimentaire. Ce qui tue les fermes conventionnelles, c'est qu'elles sont condamnées à produire un produit de masse (du lait ou du poulet standard) et à le vendre en vrac dans un canal unique qui ne connaît que la mise en marché des grands réseaux commerciaux. Elles ne contrôlent ni la production, ni la mise en marché, ni le marketing.

L'agriculture conventionnelle est dans une impasse. Les nouveaux paysans comme ceux de La Défriche et tant d'autres sont les agriculteurs de demain, qui seront de plus en plus en mesure de produire et d'offrir la bonne bouffe que réclame déjà la population. L'échec de l'agriculture réside en grande partie dans une erreur de marketing. ☀



Les pins blancs de la vallée de la Gatineau

Une forêt habitée, communautaire et durable

La Forêt de l'Aigle

La région de l'Outaouais, région forestière par excellence avec ses rivières traditionnelles de flottage (Gatineau, Outaouais, Lièvre) et ses forêts de pins blancs qui ont alimenté la flotte anglaise, tire encore 40% de ses revenus de la forêt, sans compter le 20% de revenus de tourisme qui y est souvent relié. Les revenus des boisés privés représentent en moyenne 30% des revenus des fermes. La surexploitation de la forêt y est une menace comme partout ailleurs. Pas étonnant que le milieu réagisse par des groupes de défense comme Forêt vive (Maniwaki) ou l'Action pour la protection des forêts du Québec (Gatineau). Mais l'alternative qui est devenue un point de référence partout au Québec, et même en dehors du Québec, c'est la forêt communautaire habitée qui porte le nom de Forêt de l'Aigle. Elle concrétise à elle seule l'ensemble des recommandations de la Commission Coulombe sur la gestion écosystémique, multifonctionnelle et régionalisée de la forêt.

C'est cette forêt qui a été concédée par convention renouvelable aux 5 ans à la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle, formée en 1996 dans le cadre des projets de Forêt habitée. La Corporation comprenait à l'origine l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue et la Société sylvicole de la Haute-Gatineau. Se sont ajoutés depuis la Première Nation Kitigan Sibi Anishinagew, les Zec de Pontiac et de Bras-Coupé-Désert, l'Association des motoneigistes de la Gatineau et la municipalité con-

tiguë de Cayamant, tous ensemble, plusieurs milliers de personnes impliquées dans cette forêt. Les deux MRC concernées (Haute-Gatineau et Pontiac) collaborent également.

Le but des forêts habitées était de «...créer de l'activité économique additionnelle en région qui ait des retombées immédiates pour les communautés qui vivent de la mise en valeur de toutes les ressources du milieu forestier». La Forêt de l'Aigle s'est donc donné au départ comme mission de développer une forêt communautaire, gérée par et pour la communauté, où soient mises en application une intégration des différentes fonctions de la forêt et une gestion écosystémique et durable de ses ressources.

De là sont nés des projets d'exploitation, réalisés en partenariat, qui ont amené de nombreuses retombées économiques et sociales en termes d'emplois, d'éducation, d'expertise, de services et de cohésion sociale. L'exceptionnel bois des pins blancs, vendu aux enchères à des prix de beaucoup supérieurs à ceux du marché – pour plus d'un million par année –, a permis à l'entreprise de mettre en application un modèle de foresterie durable et de se financer, contrairement à beaucoup d'autres projets. Des investissements majeurs ont été réalisés en infrastructures de routes d'accès. Un sentier suspendu de trois heures traverse maintenant une pinède blanche unique. On y a développé des

sentiers, des lieux récréatifs et éducatifs, l'accès à toutes sortes de ressources. La Corporation compte maintenant cinq employés permanents, trois temporaires et 70 travailleurs saisonniers. Le rayonnement a vite débordé de la région pour devenir un point de référence pour tout le Québec et pour de nombreux groupes dans le monde. On vient de partout y tenir des journées d'étude. Les distinctions reçues ne se comptent plus.

En octobre 2000, la Forêt de l'Aigle a organisé, à Maniwaki, le Colloque sur la Forêt habitée, lequel a rassemblé plus de 200 participants impliqués dans l'émergence d'une nouvelle foresterie respectueuse à la fois de la dynamique naturelle de la forêt et de la dynamique économique et sociale des communautés locales. On en voit aujourd'hui les fruits dans les recommandations de la Commission Coulombe.

Pierre Moreau, président, (819) 771-4163; Marc Beaudoin, directeur, (819) 449-7111; www.cjfa.ca

Forêt vive, Dominique Bherer, (819) 449-3276

Je suis rendu à la retraite. J'ai travaillé toute ma vie pour récolter les bienfaits de cette terre. Le temps est venu de céder la place à une autre personne. J'aimerais qu'il ait le droit de faire les choses librement, sans crainte et sans peur, comme je l'ai fait.

Jean-Marie Labonté, acériculteur
756, Rang Notre Dame, Pohenégamook (Québec) G0L 1J0
Tél: 418-893-2116

Déclaration de Maniwaki

Le Colloque sur la Forêt habitée, qui se déroulait à Maniwaki du 18 au 20 octobre 2000, a rassemblé plus de 200 participants de tous les milieux du Québec et de tous les horizons. Le bilan est marquant. À l'instar de plusieurs autres pays, les régions du Québec vivent l'émergence d'une nouvelle foresterie, respectueuse de la dynamique sociale et économique des communautés locales. Cette foresterie s'élabore sous le vocable de Forêt habitée.

Au delà du concept, une cinquantaine de projets de Forêt habitée sont aujourd'hui réalité ou en élaboration. Prenant des formes aussi diversifiées que les communautés et les regroupements qui leur prêtent vie, ces projets partagent les éléments essentiels au succès : la concertation et le partenariat.

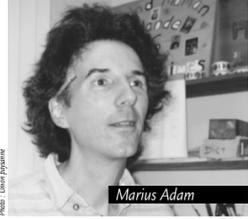
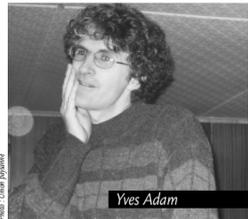
Pourtant, le cadre légal actuel limite la portée des projets. Seule la dévolution des véritables pouvoirs de gestion et d'intervention permettra aux collectivités locales de mettre en valeur l'ensemble des ressources du milieu forestier de la zone habitée, engendrant ainsi une nouvelle activité sociale et économique durable.

Le gouvernement du Québec doit se doter d'un cadre général de fonctionnement et de suivi pour permettre aux communautés qui le désirent la mise en application d'une gestion territoriale intégrée et cohérente de l'ensemble de leurs ressources. Le gouvernement devra assurer la diffusion des résultats obtenus. De plus, une partie plus importante des redevances forestières perçues par l'État devra soutenir ces collectivités afin de leur permettre un développement socioéconomique plus juste.

La révision actuelle du régime forestier doit franchir l'étape de reconnaissance explicite des valeurs et des moyens nécessaires à la réalisation des projets de Forêt habitée. Toutefois, le régime forestier ne répond qu'en partie aux besoins et aux aspirations des communautés locales qui désirent se prendre en main. Puisque la gestion territoriale et la mise en valeur intégrée de l'ensemble des ressources d'une communauté fait appel à une délégation plus large des pouvoirs, tant forestiers, fonciers, fauniques qu'environnementaux, il faudra envisager la nécessité de recadrer les droits consentis sur certains territoires visés.

Désormais, l'approche de Forêt habitée et les valeurs qu'elle englobe est incontournable. Elle matérialise des moyens novateurs, à promouvoir et à soutenir, qui permettent aux communautés une diversification et une mise en valeur intégrée de leurs ressources.

Dès aujourd'hui, nous revendiquons un cadre juridique formel. Nous nous engageons à développer un réseau de Forêt habitée pour rassembler et appuyer les collectivités qui aspirent à prendre en main la gestion intégrée de leurs ressources, assurant ainsi leur avenir. ☀



La Petite-Nation

La Petite-Nation est en fait l'ancienne seigneurie de la famille Papineau, qui y a développé, sur des terres achetées aux prêtres du Petit Séminaire de Québec, une activité agricole et rurale et

un esprit paysan qui se perpétue, même si le domaine est passé aux mains d'étrangers à partir du début des années 1900. Au retour de son exil, en 1846, Louis-Joseph Papineau s'y est installé et y a fait construire, à Montebello, un manoir, des dépendances et une chapelle où il repose, en s'inspirant des Châteaux de la Loire, qu'il avait fréquentés lors de son exil.

La Petite-Nation couvre aujourd'hui une vingtaine de villages aux noms évocateurs : Papineauville, Montebello, Plaisance, Thurso, Saint-Sixte, Saint-André-Avellin, Ripon, Chénéville, Notre-Dame-de-la-Paix, Namur, Montpellier, Duhamel (où les chevreuils circulent librement dans le village). On y trouve, comme d'ailleurs dans la région voisine de Val des Monts, une concentration exceptionnelle de petits producteurs diversifiés et d'artisans qui profitent de la proximité des grands

Viandes de bœuf et de porc biologiques
Charcuteries
Bœuf Angus noir vieilli à sec provenant exclusivement de notre élevage.
Vaste choix de coupes de bœuf et de porc, et de charcuteries sans gluten (saucisses, jambon fumé, bacon fumé, etc.), transformées à la ferme dans notre propre boucherie C.I.
Vente en gros (carcasse) également offerte.
Bœuf et porc disponibles à l'année.
Certifié Québec Vrai.

Passez nous voir à la ferme!

Pour obtenir la liste de nos produits et de nos prix, ou pour tout autre renseignement
561, Haut-de-Île,
Sainte-Monique-de-Nicolet, Qc, J0G 1N0
Tél/téloc. : (819) 289-2720
Courriel : odell@infoteck.qc.ca
André Lemire, Hélène Rouillard et Judith Lemire

Simon Gonthier
Acériculteur

32, rue Loubier
Saint-Benoît-Labre
(Québec) G0M 1P0
(418) 228-9326

Érablière Des Gollées inc.

81 De La Frontière
Rivière-Bleue
(Québec) G0L 2B0
Tél. : (418) 893-2756

La Semence alimentation saine

135, 7^e Rue
Rouyn-Noranda, Qc, J9X 1Z0
Tél. : 819 762-5918
Fax. : 819 762-5312

Le pain est gratuit.
Les contributions volontaires sont acceptées.

Heures d'ouverture

Dimanche & Lundi
fermé
Mardi & Mercredi
de 11h à 17h30
Jeudi & Vendredi
de 11h à 19h30
Samedi
de 11h à 17h

L'ART DU BON PAIN

Boulangerie Sibuet

FABRICATION ARTISANALE

Pain au levain, épicerie fine, produits du terroir
Vos repas dans une soupe

306, route de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli, Québec G0R 3G0
(418) 598-7890

Un réseau d'abattoirs qui pénalise les éleveurs paysans

Présentement, il existe au Québec trois types d'abattoir : l'abattoir avec permis et inspection du fédéral, qui permet de commercialiser les viandes qu'il abat partout, y compris pour l'exportation hors du Québec; l'abattoir avec permis provincial de type A, avec inspection ante et post mortem permanente, qui permet de commercialiser des viandes au Québec seulement; l'abattoir avec permis provincial de classe B, sans inspection permanente, qui permet d'abattre pour des particuliers des carcasses destinées au propriétaire ou à des particuliers proches, mais, depuis la réglementation édictée par le ministre Trudel en 2000 (viande commercialisée, viande inspectée), ces viandes ne peuvent être commercialisées dans le public. Il existe aussi un permis provincial de type C avec inspection permettant la commercialisation publique pour des entreprises de transformation (boucheries-charcuteries), mais les carcasses qu'elles traitent doivent avoir été abattues dans un abattoir inspecté (type A). L'abattage à la ferme n'est permis que pour le propriétaire ou pour un animal vendu à l'état vivant à un particulier.



Le problème, c'est que la plupart du temps, les abattoirs de type A ne sont pas accessibles aux petits producteurs de viandes de créneaux, soit qu'ils sont situés à des distances telles que le prix et les inconvénients de transport sont prohibitifs, soit qu'ils ne peuvent donner le service parce que trop compliqué ou impossible à intégrer à la chaîne d'abattage industriel. C'est ainsi qu'un producteur de cerfs et un producteur d'autruches en Abitibi n'ont pas pu commercialiser leurs animaux depuis plusieurs années parce qu'ils auraient dû les envoyer abattre à Montréal, avec les dommages qu'on peut imaginer. C'est ainsi que des éleveurs de poulets ou de porcs naturels se voient refuser l'entrée de leurs animaux aux abattoirs régionaux parce que ces derniers sont surchargés (Saint-Canut, par exemple) ou parce que les chaînes d'abattage ne sont pas faites pour des animaux de cette grosseur et qu'il est impossible de garantir la traçabilité des carcasses et des abats (Bas-Saint-Laurent, Lanaudière, etc.).

Quant à la possibilité de commercialiser ces viandes de créneaux dans les chaînes d'épicerie, à part le cas de Natur-boeuf chez GP dans le Bas-Saint-Laurent, il ne faut pas y penser : les chaînes ne s'approvisionnent que chez des compagnies capables de fournir régulièrement les volumes nécessaires pour tout leur réseau.

Pourtant, devant l'échec de l'intégration du marché des viandes, que la crise de la vache folle a mis en évidence, il saute aux yeux que la solution n'est pas dans Colbex, mais dans la reconquête de nos marchés intérieurs par des produits personnalisés et des structures d'abattage et de mise en marché décentralisées. Tant que nos comptoirs de viandes, y compris pour les viandes hachées, seront remplis par du bœuf d'ailleurs, il faudra subventionner des prix plancher pour les nôtres. À moins qu'on réoriente nos productions vers des produits d'appellation et qu'on rétablisse nos infrastructures de transformation et de mise en marché. 🌻



L'association pour la conservation des petits abattoirs
Plus d'une centaine d'abattoirs solidaires depuis 1977

Kevin Danaher, prés.
(819) 562-6262

Nous sommes petits, personnalisés et persévérants

Pour retrouver la liberté de produire et de vendre

Réjean Grenier, acériculteur
338, rue Miville-Deschênes, Saint-Jean-Port-Joli
Québec G0R 3G0
Tél: (418) 598-6054

ERNEST CARBONNEAU
Transport de bois et acériculture

87, route 275 Nord
Frampton (Québec) G0R 1M0
Tél: (418) 479-2962

JE ME SOUVIENS!

Les acériculteurs sont régis par des lois trop rigides et se sentent étouffés par la Fédération.

L'Union paysanne est l'alternative pour changer les choses.

Caston D'Aigle acériculteur
287, rang du Nord
Saint-Omer, Québec
G0R 4R0
(418) 356-2702

La mise en marché des viandes paysannes Du champ à l'assiette, en passant par l'abattoir

Reportage de Roméo Bouchard

À l'heure où la viande industrielle est de plus en plus suspecte (vache folle, poulet aux hormones, maladie du hamburger, etc.), où les États-Unis refusent notre bœuf, où le bœuf des supermarchés provient en quasi-totalité de l'étranger, où les grandes chaînes d'épicerie refusent les produits locaux, où les « producteurs » veulent soi-disant prendre le contrôle des abattoirs (Colbex), comment se fait-il que ceux qui produisent des viandes paysannes, des viandes de créneau, aient autant de difficultés à mettre leur produit en marché? Pourquoi est-il devenu illégal de vendre à une épicerie, à un restaurant, ou même de servir sur sa propre table champêtre un lapin, un poulet ou un agneau élevés selon des méthodes naturelles s'il a été abattu à la ferme? Et dans ce cas, pourquoi n'y a-t-il pas d'abattoir accessible pour ces producteurs?



Monsieur Jacques Moreau s'apprête à débiter une carcasse de bison pour le marché local.

La ferme Moreau, à Ripon « Le Québec est mûr pour une mise en marché paysanne »

Après avoir travaillé une partie de sa vie comme boucher, M. Jacques Moreau s'est installé sur une ferme à Ripon. En plus de son élevage de mouton et de son érabièrre de 3000 entailles dont il vend la production bio au détail, il s'est ouvert une boucherie avec permis de commercialisation de type C.

Sa fille Myriam a quitté une carrière bien lancée pour prendre la relève de la ferme, particulièrement l'élevage ovin et sa mise en marché. Jusqu'à récemment, les abattoirs régionaux de type A assuraient facilement l'abattage des carcasses destinées à la commercialisation, lesquelles étaient ensuite traitées et transformées selon le cas.

« Malheureusement, l'abattoir le plus proche vient de changer de propriétaire, et il est de moins en moins disponible pour les particuliers. Je

préfère intervenir comme grossiste, car c'est trop compliqué d'entrer dans les supermarchés. L'agneau que nous produisons est de qualité, et le travail de découpe aussi. La carcasse suspendue ici en est une de bison, destinée à la restauration. Nous préparons des charcuteries spéciales comme la langue d'agneau fumée, les saucisses merguez ou le prosciutto d'agneau. Je crois qu'il faut aller vers des viandes d'appellation.

L'agneau de la Petite-Nation, par exemple, ou les poulets fermiers bio de la Ferme aux saveurs des Monts, élevés par l'agronome Sylvain Bertrand à Val-des-Monts. Même chose pour les produits de l'érable, qui doivent être mis en marché comme produits d'appellation. Le Québec est mûr pour une mise en marché paysanne. »

Ferme Jacques Moreau, 91, Chemin Saint-André, Ripon, (819) 983-1497

Solution 1 Des abattoirs B avec inspection post mortem

La pression est forte pour transformer les abattoirs de type B en type A. Mais une telle décision équivaudrait à la disparition de la plupart d'entre eux, puisqu'ils ne pourraient rentabiliser les investissements requis, compte tenu des volumes locaux.

L'Association pour la conservation des petits abattoirs de type B (il en reste 109) mène un combat constant depuis 25 ans pour assurer la survie de ces entreprises locales qui rendent un service irremplaçable pour la population, et réclame qu'on redonne à ces abattoirs de proximité la capacité d'abattre des viandes pour le commerce de proximité. « Nous sommes petits, personnalisés et persévérants », lit-on sur leur carte d'affaires.

MM. Kevin Danaher, de Magog, Patrice Desmarais, de Weedon, et Fernand Charest, de Dosquet, tous trois propriétaires de petits abattoirs et dirigeants de l'association, ont opté pour une revendication qu'ils jugent réaliste : accorder aux abattoirs B l'inspection post mortem pour des animaux destinés aux petits commerces locaux, de façon à maintenir le service local d'abattage commercial. C'est le système qui est en vigueur à l'Île-du-Prince-Édouard, également en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, à l'exception des villes de Vancouver et Regina.

Solution 2 Les abattoirs mobiles

Une expérience pilote d'abattoir mobile est en cours à Val-d'Or, en Abitibi (Voir Union paysanne, Le Journal, no 12, mai 2004). Il s'agit d'une remorque équipée en abattoir qui peut se déplacer dans la région et où l'inspection et les normes de salubrité sont les mêmes que dans un abattoir de type A. Seize producteurs sont actionnaires du projet, qui a été instauré par la Corporation de développement de Val-d'Or et appuyé par les instances de développement régional. Le projet comprend l'unité mobile d'abattage, mais aussi un atelier de coupe et de transformation pour les viandes dites orphelines ainsi qu'un service d'aide à la mise en marché. En effet, le producteur utilise les services de l'abattoir mais reste responsable de la commercialisation de sa viande. Le coût d'un tel outil est de 500 000\$, alors qu'un abattoir conventionnel exigerait 5 millions et trouverait difficilement le volume pour se rentabiliser et structurer une mise en marché.

M. Jean-Yves Poitras, le commissaire industriel de Val-d'Or qui accompagne le projet depuis le début, est optimiste mais prudent : « Le projet avance. Le financement est réglé. L'unité mobile est pratiquement prête et devrait commencer à opérer en mars-avril. L'arrimage du projet à la législation en vigueur a causé plusieurs problèmes, qui sont à peu près résolus. Le plus problématique reste la situation des producteurs qui soutiennent le projet et attendent impatiemment de pouvoir s'en prévaloir. Leur situation est parfois si précaire

Solution 3 L'abattage à la ferme

La Coopérative des viandes fines d'Abitibi a toujours en main une étude de faisabilité pour l'établissement d'un protocole sécuritaire et inspecté d'abattage à la ferme pour les éleveurs désireux de commercialiser eux-mêmes leur production.

L'étude concluait que l'abattoir mobile peut difficilement se rentabiliser et ne peut rencontrer toutes les exigences de qualité requises pour des viandes de créneaux. La longue tradition d'abattage à la ferme, si elle est raisonnablement encadrée, peut encore être la méthode la plus économique, la plus naturelle et la plus sécuritaire, surtout quand il s'agit d'élevages spécialisés, biologiques et très diversifiés, ou de petits animaux comme le lapin, la volaille, l'agneau.

Le projet qui avait été retenu était conforme aux installations minimales d'abattage en milieu rural préconisées par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO, vol. 70, 1962). Il comporte l'aménagement sur la ferme d'une « abatterie » comportant les éléments essentiels

Dans les autres provinces canadiennes, officiellement, les exigences sont semblables à celles du Québec, mais en réalité, c'est l'hypocrisie la plus complète qui règne, même en Ontario, où on tolère ouvertement sur le marché les viandes abattues à la ferme ou dans les petits abattoirs. De plus, ajoutent-ils, « nos clients sont nos meilleurs inspecteurs; allez voir dans les abattoirs comment se fait l'inspection ante et post mortem par les inspecteurs désignés quand arrivent les vans de poulets en série et sur la chaîne d'abattage! »

MM. Danaher, Desmarais et Charest font remarquer avec justesse que la plupart du temps, en région, les viandes à destination locale ne constituent pas un volume suffisant pour permettre de rentabiliser un abattoir de type A sur des espaces raisonnables. Il faut faire quelque chose, sinon il n'y aura bientôt plus aucune possibilité de produire des viandes pour les marchés locaux dans ces régions. Nous serons tous captifs des viandes de Carghill dans nos supermarchés.

Association pour la conservation des petits abattoirs, Kevin Danaher, (819) 562-6262.

qu'il est difficile de savoir s'ils vont pouvoir survivre jusqu'à son entrée en fonction. Surtout, seront-ils assez nombreux pour rentabiliser le projet?

Le concept devrait être valable pour les régions et pourrait donner naissance à un réseau d'abattoirs mobiles. En région, il est inutile de penser que les éleveurs vont pouvoir faire leurs frais avec des produits de masse; il faut qu'ils s'orientent vers des produits de créneaux qui permettent une plus-value et des meilleurs prix. Les grandes fédérations de l'UPA sont restées sceptiques face au projet parce qu'elles pensent encore en termes de grands volumes mur à mur. Le monde de l'agriculture a de la difficulté à s'adapter à la nouvelle mise en marché, ou plutôt, au nouveau marketing. Il faut de plus en plus aller vers des productions à petit volume, personnalisées, avec une traçabilité qui permet de savoir rapidement, par une étiquette, de quel producteur vient ton morceau de viande. L'avenir, au Québec, surtout en région, est dans le produit personnalisé. »

Au MAPAQ d'Abitibi, l'inspecteur Serge Leriche confirme que le projet peut devenir une solution, sinon pour tous les types de viande, du moins pour les viandes de créneaux qui posent un problème de volume et de transport. Selon M. Leriche, le projet semble viable, et on appliquera les mêmes normes de salubrité, d'inspection et de commercialisation que pour les abattoirs permanents de type A.

Information : Jean-Yves Poitras, (819) 825-5848

pour un abattage sécuritaire pour la santé et l'environnement et conforme à la loi (présence d'un inspecteur). Ces installations de base sont : un enclos d'attente, un corridor d'amenée, une cage de contention, une abatterie, un camion réfrigéré, un système de traitement des déchets et des eaux usées. L'abatterie elle-même comporte les éléments suivants : un plancher étanche et lavable, un toit, un système de rail suspendu, une prise de courant, un lavabo, un isolement du milieu environnant.

Un tel système est facilement réalisable et très peu coûteux. Le coût estimé des installations est de 4000\$, celui du matériel et de l'équipement pour l'abattage est de 12 000\$, celui du camion réfrigéré est de 60 000\$, et celui d'opération journalière est de 500\$. Il y a bien sûr un investissement qui dépend de la disponibilité d'inspecteurs.

Mais le MAPAQ a refusé le projet et a plutôt choisi de soutenir un projet d'abattoir mobile.

Informations : Léandre Bergeron, Abitibi, (819) 764-3141

Le Dépanneur Sylvestre à Hull Un espace alimentaire et culturel communautaire

Le Dépanneur Sylvestre, à Hull, est un dépanneur communautaire qui réinvente le vrai sens du dépanneur et de l'économie sociale.

Par Roméo Bouchard et Philippe Lapointe

Cette coopérative créée il y a trois ans est devenue en quelques années un centre populaire d'alimentation vivante et d'intégration communautaire unique au Québec.

En plus de fournir des aliments de qualité – notamment des produits naturels et paysans de la région – au prix coûtant, il offre des repas populaires, des ateliers de toutes sortes, des spectacles, de la musique, des expositions, une friperie. Le financement de tout cela se fait en grande partie – 85% – par des activités de production qui créent des emplois :

transformation alimentaire, services de traiteur innovateur, distribution des lignes de produits Baraka et Panier de vie, le tout dans un souci constant d'alimentation saine et accessible aux plus démunis.

Le Dépanneur permet à tous de découvrir une alimentation saine et vivante. Ses mets sont appréciés jusque dans les bureaux des fonctionnaires d'Ottawa par le service de traiteur. On se rend compte que la nourriture d'une coopérative peut être intéressante.



Photo: Philippe Lapointe



François Gravel, un des instigateurs du projet et son président actuel.

En même temps, le Dépanneur est devenu un espace de rencontre, d'entraide et d'intégration sociale accessible à tous tout le temps.

Le succès de l'entreprise (à but non lucratif) et son exceptionnel esprit communautaire sont révélateurs. Des centaines de repas servis, plus d'une centaine de bénévoles, plus de 40 partenaires membres, appui des organismes de développement social, neuf personnes salariées et un chiffre d'affaire qui dépasse les 400 000\$.

L'expérience suscite l'intérêt un peu partout au Québec et même en Europe. Le Dépan-

neur recevait récemment une délégation belge.

L'ONF lui a fait une place sur son site web : <http://citoyen.onf.ca/depanneur>.

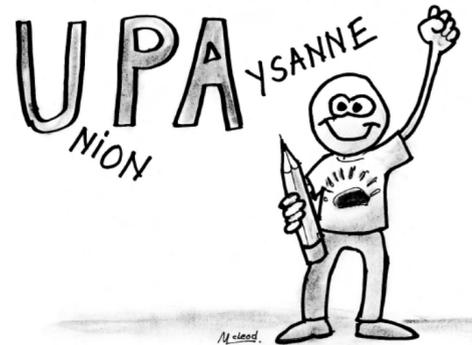
Voir aussi www.culturequebec.info/depanneursylvestre.

Un modèle d'action citoyenne

On se demande souvent que viennent faire les citoyens dans un syndicat agricole comme l'Union paysanne. Le Dépanneur Sylvestre, qui est d'ailleurs membre de l'Union paysanne, fournit un élément de réponse. Il devrait inspirer les membres citoyens de l'Union paysanne qui pourraient ainsi concrétiser l'accès de tous à des espaces alimentaires et culturels communautaires et innovateurs. 

Quatrième congrès de l'Union paysanne La reconnaissance publique de l'Union paysanne

Par Marco Silvestro



M. Lévesque

Les 27 et 28 novembre derniers, l'Union paysanne tenait son quatrième congrès annuel. Depuis sa fondation, le syndicat agricole citoyen n'est pas perçu comme un interlocuteur valable par l'unique syndicat autorisé, l'Union des producteurs agricoles (UPA). La ministre de l'Agriculture, Mme Françoise Gauthier, refuse toujours de reconnaître l'Union paysanne comme syndicat agréé. Les critiques insistent pour dire que l'Union paysanne compte peu de membres, qu'elle n'est pas représentative des « vrais » agriculteurs, que son discours est

passéiste et méconnaît les enjeux agricoles. Encore peu connue, vivant avec peu de ressources, l'Union paysanne est encore fragile, et son bilan peut sembler mince. Maintenant que sa quatrième année d'existence est entamée, il est temps de voir si on peut établir un bilan provisoire plus nuancé.

Lors de sa fondation, en 2001, l'Union paysanne a attiré en quelques mois plus de 3500 personnes soucieuses de la qualité de la nourriture et des méthodes de production agricole, ce qui démontre d'emblée que ces questions préoccupent les Québécois. Parmi ces personnes, on comptait des centaines de membres de comités de citoyens opposés à l'implantation ou à l'agrandissement de porcheries. Il est vite apparu que les objectifs de l'Union paysanne et de plusieurs de ces comités de citoyens divergeaient, l'une voulant se constituer en syndicat et se consacrer à tous les aspects de l'agriculture, l'autre désirant limiter son action à la question porcine. L'année suivante, certains membres ont donc quitté l'organisation et formé la Coalition citoyenne, ce qui explique une partie de la baisse des adhésions à l'Union paysanne.

Le plan d'action adopté La meilleure publicité, c'est l'action

- Mise en place d'états généraux de l'agriculture pour résoudre la crise agricole et doter le Québec d'une véritable politique agricole durable.
- Organiser la réunion régionale d'Amérique du Nord pour Via Campesina (15-17 avril).
- Intensifier la lutte contre l'utilisation des OGM en agriculture.
- Organiser une coalition pour la réforme des plans conjoints et de la gestion de l'offre dans les différentes productions.
- Soutenir la lutte contre l'implantation de nouvelles porcheries tant que le modèle de production ne sera pas modifié de façon à préserver l'agriculture et l'environnement.
- Consolider la permanence, l'action des conseils régionaux et l'organisation d'unions sectorielles dans les divers secteurs de production : production biologique, acériculture, forestier, races patrimoniales, lapin, mouton, etc.
- Participer activement à la mise en place de structures de mise en marché locale (marchés, abattoirs, appellations, etc.).
- Maintenir la pression pour l'accréditation syndicale.
- Maintenir et promouvoir le Journal de l'Union paysanne.

plus en plus nombreux à adhérer à l'Union paysanne, malgré qu'elle ne soit pas encore accréditée par le MAPAQ et malgré le régime de terreur qu'impose l'UPA. Le syndicat unique, en effet, n'hésite pas à user de mesures sévères envers ceux qui osent refuser de payer leur cotisation obligatoire et qui contestent l'ordre établi. (Plus de 5000 agriculteurs ont ainsi été poursuivis en justice).

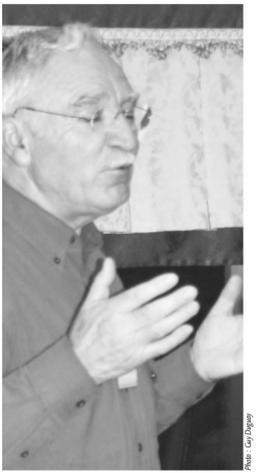
Malgré tout, la grogne devient si intense dans les rangs de l'UPA que les plus courageux osent « sortir du placard » et s'afficher comme membres du syndicat contestataire. L'Union biologique paysanne rassemble maintenant plus d'agriculteurs que la Fédération des agriculteurs biologiques du Québec (FABQ, affiliée à l'UPA). Dans le secteur acéricole (sirop d'érable), les quelques centaines de membres de l'Union acéricole paysanne assurent depuis deux ans le leadership de la contestation de l'agence unique de vente et de l'imposition de quotas de production, si bien que l'exécutif syndical affilié à l'UPA fait maintenant face à une grave crise de légitimité.

De plus, les présidents locaux d'une fédération régionale de l'UPA ont affirmé que l'Union paysanne est désormais indispensable au monde agricole et qu'elle est la plus apte à poser les questions cruciales qu'eux ne peuvent amener du fait de leur affiliation à l'UPA. Les quatre grands réseaux écologistes du Québec (Greenpeace, RQGE, UQCN, RCREQ) appuient le syndicat paysan. Le mouvement paysan international Via Campesina reconnaît l'Union paysanne et lui a confié la responsabilité du comité d'agriculture durable

Mais il reste que c'est grâce à l'action conjuguée des comités de citoyens, d'abord réunis dans la coalition Sauver les campagnes, et de l'Union paysanne qui en est issue, qu'un moratoire et une commission du BAPE furent institués pour examiner l'encadrement de l'industrie porcine. Quant aux agriculteurs, une tendance nette se dessine chez eux depuis plus d'un an : ils sont de

pour la région d'Amérique du Nord. De plus en plus d'experts agricoles, de fonctionnaires, de députés et de journalistes partagent cette opinion, et cela illustre, au-delà du nombre d'adhérents, que la légitimité publique de l'organisation est maintenant bien établie. Demande-t-on à Équiterre sur combien de membres elle s'appuie avant d'écouter ses critiques et ses propositions? Non. Par la justesse de ses positions, Équiterre s'est rapidement imposée comme une référence dans le domaine du développement durable. L'Union paysanne, malgré l'opposition active de l'UPA, est en train de faire de même.

En définitive, si on prend la peine d'analyser – même sommairement – l'influence de l'Union paysanne dans le monde agricole québécois, on doit de toute évidence réviser les représentations mentionnées en introduction. L'Union paysanne a montré, en quelques années et dans un contexte difficile, que ses critiques sont fondées et que ses propositions alternatives sont appuyées autant par les faits québécois, par l'expérience étrangère que par le discours scientifique agroenvironnemental. L'influence de l'action de l'Union paysanne est clairement visible sur les représentations des dirigeants (le PLQ a calqué son programme alimentaire sur le discours de l'Union paysanne), sur celles de fonctionnaires, d'agriculteurs, de journalistes et de consommateurs. Aujourd'hui, grâce au sérieux qu'elle a démontré, l'Union paysanne peut compter sur plusieurs oreilles attentives – quoique discrètes – au sein du ministère de l'Agriculture. La critique qui dit que le syndicat paysan n'est pas



Yves Manguy, de la Confédération paysanne française, a expliqué le long chemin parcouru pour arriver à la reconnaissance syndicale.

représentatif des opinions présentes dans le monde agricole est ainsi en passe de devenir insignifiante en regard de la légitimité publique que l'Union paysanne a acquise en moins de quatre ans.

La situation des agriculteurs québécois ne cessant de s'aggraver (baisse des revenus, hausse de l'endettement, prolétarisation), la contestation ne cessera pas de sitôt dans nos campagnes. On pourrait même affirmer, sans trop risquer de se tromper, qu'avec la situation internationale actuelle, alors que les règles de l'OMC commencent à affecter sérieusement l'agriculture québécoise, nous n'assistons qu'au début du renouveau de la contestation agricole au Québec. L'Union paysanne fait partie des solutions. La Confédération paysanne française, dans un contexte similaire au nôtre, a mis plus de 25 ans à se faire reconnaître durablement. Après trois ans d'existence, l'Union paysanne a déjà accompli la portion la plus difficile du parcours : convaincre tous les acteurs en présence – incluant son adversaire – que sa présence est pertinente, légitime et nécessaire. 

L'Union paysanne de l'Outaouais



L'Union paysanne compte une cinquantaine de membres dans la région de l'Outaouais, dont plus de la moitié sont des agriculteurs-paysans, forestiers ou artisans. L'Union paysanne de l'Outaouais propose à tous ceux qui ont à cœur une agriculture et une alimentation locales de qualité de se regrouper pour faire valoir leurs produits et leurs besoins face à la machine industrielle et commerciale agroalimentaire qui tend à tout niveler. Un répertoire des producteurs membres a d'ailleurs été mis en circulation. Leur dynamisme, comme en témoigne ce numéro du Journal, peut être une source d'inspiration pour tout le Québec.

Valérie Breton (notre photo) est présentement responsable du Conseil de l'Union paysanne de l'Outaouais : (819) 771-8984, outaouaispaysanne@moncanoec.com

L'Union paysanne a un conseil dans chacune des 15 régions du Québec. Elle a aussi mis sur pied quatre unions sectorielles : les unions biologique, acéricole, forestière et citoyenne paysannes. D'autres sont en formation.

Union paysanne, (418) 492-7692, maisondu.rendez-vous@sympatico.ca
www.unionpaysanne.com

THÉS
KUSMI
LE THÉ DES TSARS!



DES THÉS DE GRANDE QUALITÉ
AUX ARÔMES SUBTILS



Tél. : 1 877 245-2247
Pour les points de vente, consultez le site internet www.aubergedesglacis.com

La Maison
du 21^e siècle
Le magazine de la maison saine

Maisons écologiques
Depuis 1994, publié quatre fois l'an
Abonnements, CD d'archives et numéro gratuit :
1 800 667-4444
Cours et consultations :
(450) 228-1555 • www.21esiecle.qc.ca

Les acériculteurs devraient avoir le droit d'adhérer ou non au plan conjoint de la Régie des marchés.

J'encourage l'Union Paysanne à continuer son bon travail.

ROBERT TURCOTTE
ACÉRICULTEUR

125, Rang 10
Auclair (Québec)
G0L 1A0
(418) 899-2178

Pour laisser un héritage à mes enfants et qu'ils aient encore le goût de continuer à vivre de cette terre que j'aime tant, je demande la liberté de produire équitablement et sainement dans le respect de mes droits.

Merci à l'Union Paysanne!

Paul Chaperon
1138, rang 8
Saint-Adrien Québec JOA1C0
Tél. : (819) 828-3107

Richard Landry acériculteur

Gardons l'espoir de sauver les droits qu'on veut nous enlever! Continuons à nous impliquer en allant aux assemblées!

Nous gagnerons.

Nous retrouverons nos droits de produire et de vendre nos produits à qui l'on veut.

Supportons l'Union paysanne pour préserver notre héritage agricole. Ensemble, donnons-nous le droit de vivre en hommes et en femmes libres.



192, route 204 Est, Saint-Fabien-de-Panet, Qc G0R 2J0 • 418.249.2150

Raymond Lebel, acériculteur

Par amour pour la terre, je continue à faire ce que je fais de mieux. J'encourage l'Union Paysanne à continuer son bon travail et à nous représenter dans toutes nos activités.

2232 rang 2, Saint-Zacharie (Québec) G0M 2C0 • (418) 593-7953

La Tête à Papineau

Histoire du syndicalisme agricole au Québec Une version officielle et approuvée

Histoire du syndicalisme agricole au Québec, UCC-UPA 1924-2004, de Jean-Pierre Kesteman, Guy Boisclair, Jocelyn Morneau et Jean-Marc Kirouac, Montréal, Éditions du Boréal, 2004, 455 pages.

Par Marco Silvestro

À l'occasion de ses 60 ans, en 1984, l'UPA s'était payé les services d'un historien, Jean-Pierre Kesteman, qui avait accepté d'écrire *L'histoire du syndicalisme agricole au Québec, UCC-UPA 1924-1984*. À l'époque, ce livre offrait la seule histoire complète sur le sujet. Il fut réédité en novembre dernier, avec quelques augmentations qui prennent en compte les 20 dernières années.

Un histoire objective?

Selon l'auteur principal, l'objectif est de « fournir aux agriculteurs du Québec une lecture globale, une vision à larges traits de l'histoire de leur principale association professionnelle ». Le livre, écrit-il, n'est pas « la version officielle de l'histoire de l'UCC-UPA », même si le projet « est né au sein même » du syn-

dicat et même s'il a donné lieu à « un travail d'équipe imposant ». Travail d'équipe? Celle chargée de recueillir les données était composée d'un étudiant et de Jean-Marc Kirouac, une tête forte de l'UPA et un des principaux artisans de son empire, surnommé à juste titre « M. Plan conjoint ». L'équipe du centre de documentation de l'UPA, que dirigeait Kirouac, a aussi prêté

narration qui met celle-ci en valeur, avec un enthousiasme parfois exagéré. Les conflits sont systématiquement minimisés, et les bons coups de l'organisation centrale sont soulignés à gros traits. De plus, probablement sans le vouloir, les auteurs font ressortir la caractéristique principale de l'UPA, c'est-à-dire sa tendance à la centralisation, à la bureaucratiation et à l'extension de son pouvoir sur tous les aspects de l'agriculture.

Un bon exemple est celui des plans conjoints. On sait qu'à l'origine, ils répondaient à un besoin réel des agriculteurs d'avoir plus de pouvoir face aux acheteurs. Ce qu'on ne dit pas, c'est que dans l'implantation des plans conjoints, l'UPA a peu à peu mis de côté les coopératives en les traitant comme de simples acheteurs et a divisé le

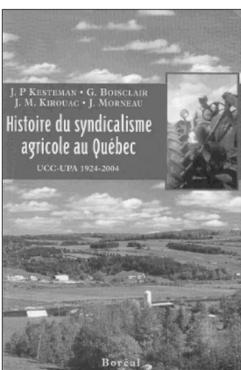


main-forte. En plus, un « comité interne » de lecture réunissant des dirigeants (dont le président de l'époque, Jacques Proulx) « a formulé d'intéressants commentaires et d'utiles suggestions » tout au long du processus. Ce qui veut dire, finalement, que Kesteman et son étudiant étaient seuls n'appartenant pas à l'UPA et, en définitive, le résultat est une histoire officielle balisée par l'UPA.

Malgré cela, le livre raconte une belle et grande histoire qu'il vaut la peine de lire. L'agriculture québécoise a évolué rapidement depuis le début du 20^e siècle, et l'histoire de l'Union catholique des cultivateurs (UCC), devenue en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), est riche en péripéties, en grands moments de solidarité entre les agriculteurs et en victoires collectives.

Les silences et les omissions

Le principal défaut de l'ouvrage réside dans son parti pris pour une histoire des structures centrales de l'UCC-UPA et pour une



paysanne. En 1929, le ministre de l'Agriculture avait élaboré un projet de loi sur le monopole syndical parce qu'il lui paraissait plus facile de négocier avec une seule organisation. Il n'eut toutefois jamais le courage de donner face aux acheteurs. Ce projet demeura dans ses tiroirs. Dans les années 1960, sortie renforcée de la lutte pour l'implantation des plans conjoints, l'UCC oriente son lobbying sur les questions du monopole et de la définition « moderne » du producteur agricole. Elle s'appuie sur des revendications ouvrières et rédige elle-même des projets de loi qu'elle soumet aux ministres. En 1972, l'UCC bénéficie de la montée du nationalisme québécois, qui fait peur à Robert Bourassa et le pousse à faire voter la loi sur les producteurs agricoles pour faire plaisir aux agriculteurs.

Depuis ce temps, motus et bouche cousue sur la contestation du monopole. Dans le livre, on vante les résultats du référendum et on ne dit presque rien sur la contestation du monopole. Pourtant, un agriculteur a déjà déposé une poursuite en Cour supérieure, alléguant que le monopole brime ses libertés fondamentales. Malheureusement, il était seul face à la machine de l'UPA et il fut débouté en 2000. Les auteurs du livre, même s'ils ont récolté des informations jusqu'en 2004, ne parlent pas de l'Union paysanne dans tout leur livre. Ils se contentent de citer, dans une note en fin de volume, le *Journal* de l'Union paysanne (et ils le citent à tort, en plus).

Une histoire qui reste à faire

En conclusion, réaffirmons que le livre de Jean-Pierre Kesteman est nécessaire pour la connaissance historique du Québec. Malheureusement, en raison de son parti pris pour les structures centrales et le monopole de l'UPA, il ne rend pas compte des autres visions de l'agriculture et du syndicalisme agricole. L'histoire réelle du syndicalisme agricole québécois reste donc à faire.



Saveurs paysannes Outaouais

(code régional 819)

Voici un aperçu des productions paysannes de la région de l'Outaouais, grâce en particulier aux publications touristiques et aux répertoires publiés par Jacques Dorion, Nicole Foreman, l'Union paysanne de l'Outaouais, et autres, que nous remercions.

Boulangeries Pâtisseries

Boulangerie Au Rouet
Chelsea
459-3116

Boulangerie La Miette
Saint-André-Avellin
983-6311

Boulangerie Le Méteil
Ripon
428-7234

Boulangerie Paysanne
Chénéville
428-5020

Boulangerie du Village
Plaisance
427-5055

**Pâtisserie
Serge et Nicole**
Papineauville
427-6905

**Boulangerie-pâtisserie
Buckingham**
Gatineau
986-7447

Pain Beyrut
Pain pita
Gatineau
778-8503

**Pâtisserie
Les Gourmandises**
La Pêche
459-1900

Pâtisserie Le Moka
Saint-Émile-de-Suffolk
426-2289

Philouze
Gatineau
561-8062

Desserts légers
Gatineau
770-7373

L'Artisan du dessert
Gatineau
246-8888

Miss Chocolat
Gatineau
775-3499

Le pain d'Alain
Gatineau
595-6917

Confitures Conserves

**Les Petits Bonheurs
de Sophie**
Plaisance
427-5055

Les paniers d'Élaine
Ripon
983-1041

Produits Jamboree
Wakefield
459-3453

**Au grenier
de la nature (sauvage)**
L'Ange-Gardien
281-2215

Alain Daigneault
Papineauville
427-6731

**Les Délices
de la Petite-Nation**
Boileau
689-1219 (?????)

Le Pommier d'argent
Gatineau
669-5417

Voilà Masala
Épices
Gatineau
684-2930

Érablières Produits de l'érable

Sucrerie du Terroir
Val-des-Monts
671-5225

**Érablière
Fernand Lefebvre**
Bouchette
465-2528

Cabane à sucre Brazeau
Papineauville
427-5611

**Érablière
du Domaine du Cerf**
Bue Sea
463-2524

**Érablière
Tremblay-Hubert**
Sainte-Thérèse-de-Gatineau
449-2529

Formidable
Produits
Chelsea
827-9118

La Maison d'École Sucrerie

Produits
Saint-Sixte
983-3525

**Le Domaine
de l'Ange-Gardien**
L'Ange-Gardien
281-0299

**Les Paniers
d'Élaine Gommé**

Produits
Ripon
983-1041

**Sucrerie
Le Palais gommé**
L'Ange-Gardien
281-9882

Fromages/lait

Ferme Floralpe
Chèvre
Papineauville
427-5700

La Biquetterie
Vache, chèvre
Chénéville
428-3061

Trappe à fromage
Comptoir
Gatineau et Plaisance
243-6411

Laiterie Château
Lait, crème
Buckingham
986-3805

Coop Saint-Albert
Saint-Albert (Ontario)
613-987-2872

Les savons de l'espoir
Savons lait de chèvre
Ferme Babouchka
Leucan-Outaouais
663-2228

Fruits

Vallée des Canneberges
Low
467-4117

Verger Bonsecours
Pomme, poire, prune
Montebello
423-6633

Verger Croque-pomme
Pomme, framboise
Thurso
281-2061



L'école de Ripon

Le Verger du Ruisseau
Aylmer
682-0422

**Vignoble de la Vallée
de l'Outaouais**
Gatineau
669-3060

**Les Petits fruits
de l'Outaouais**
La Pêche
459-2967

**Les Jardins
Carpentier-Cayen**

Fraises, framboises
Maniwaki
449-2678

Fraisière Bélaire et fils
Cantley
827-0641

Ferme Yachon
Fraises
Thurso
985-2486

Ferme Henber
Fraises
Gracefield
463-3829

Ferme Despatry
Framboises
Bouchette
465-2536

Légumes et herbes

Ferme Élémenterre
Bio
Saint-André-Avellin
986-7044

**Les productions
Terre à terre**
Bio
Ripon
983-6247

Le Coprin
Champignons
Gatineau
329-4686

Ferme La Rosée
Bio
Notre-Dame-de-la-Paix
426-2116

**Ferme
Aux pleines saveurs**
Bio
Saint-André-Avellin
983-4858

**Ferme
Robert Saint-Pierre**
Diversifiée
Saint-André-Avellin
983-2859

Alimentation

La Défriche
Germinations bio et distribution bio
Ripon
428-1334

Rachel Deslauriers
Bio
Chelsea
827-1124

Ferme du Terroir
Val-des-Monts
671-5225

**Destinée...
La rose au bois**
Plantes médicinales, ateliers
Montpellier
428-2280

**Ferme
Au Korrigannenn**
Biodynamie, ateliers
Ripon
428-2949

Les Bouquets
Ateliers sur plantes
Ripon
983-6261

**L'Arbrofruit
Le Clos santé**
Bio, ateliers
Ripon
983-6285

Tara Shanti
Plantes
Sainte-Angélique
983-6597

Racine vitale
Cantley
329-4786

Le Vallon des sources
Bio
Ripon
983-6460

Les Jardins du Lièvre
Bio
Notre-Dame-de-la-Salette
766-2859

**Les Serres
de l'Outaouais**
Bio
Gatineau
986-3018

**Ferme Jacques
et Ginette Trépanier**
Bio
Papineauville
983-1639

Alain Daigneault
Serres
Papineauville
427-6731

À propos du référendum de 1972 sur le monopole syndical

Une menterie de l'UPA remise en contexte

Selon la loi de 1972, pour être autorisée à imposer une cotisation obligatoire à tous les agriculteurs, la seule association accréditée (celle ayant démontré que plus de 50% des agriculteurs en étaient membres) devait obtenir les deux tiers du vote lors d'un référendum tenu par la Régie où au moins 60% des producteurs enregistrés sur la liste officielle se sont prévalu de leur droit de vote (art. 11-18).

Lorsque l'UPA se vante d'avoir gagné son référendum de 1972 avec 74% des voix des agriculteurs, ce n'est pas tout à fait vrai. Le petit tableau ci-dessous permet de remettre les choses dans leur véritable perspective.

Nombre d'agriculteurs enregistrés :	51 160	100%
Nombre d'agriculteurs qui n'ont pas voté :	15 384	30,3%
Nombre de votes exprimés :	35 776	69,7%
Nombre de votes exprimés :	35 776	100%
Bulletins rejetés :	1543	4,32%
Bulletins valides :	34 233	95,68%
Bulletins valides :	34 233	100%
Bulletins favorables :	25 328	74%
Bulletins défavorables :	8905	26%

Si on compare la première ligne du tableau avec l'avant-dernière ligne, on se rend compte que moins de la moitié des agriculteurs reconnus et enregistrés ont voté en faveur du monopole. C'est-à-dire que sur les 51 160 agriculteurs enregistrés au ministère de l'Agriculture, seulement 25 328 se sont prononcés en faveur du monopole, ce qui représente 49,5% des agriculteurs officiels. Le chiffre de 74% avancé par l'UPA correspond à la proportion de bulletins favorables parmi les bulletins valides.

Enfin, si on compare le nombre de votes en faveur du monopole (25 328) avec le nombre total d'agriculteurs au Québec (autour de 75 000 à l'époque), la proportion en faveur du monopole descend au tiers. Il faut donc relativiser la croyance qui veut que le monopole syndical a fait l'affaire de la majorité des agriculteurs. En réalité, cela a surtout servi les intérêts de l'élite agricole, soit les plus gros agriculteurs qui contrôlent l'UPA et qui, grâce au monopole, sont en passe de tout contrôler en agriculture.

**Érablière
Bois Francs**

Les produits de l'érable des Bois-Francs inc.
André Lamothé, président
615, Principale
Saint-Sauveur-des-Sœurs (Québec) G0X 2P0
Tél. : (819) 872-3369
Fax : (819) 878-3659
Cell. : (418) 885-1616

Normand Castonguay (450) 675-3848
Kathleen Chartrand (514) 993-4888

LES AGENTS DOUBLES VOUS ASSURENT UN SOUTIEN CONTINU L'IMMOBILIER RURAL DES BASSES LAURENTIDES SUR

WWW.CENTREEQUESTRE.CA WWW.FERMETTE.CA

TERRE DE 33 ARPENTS À BLAINVILLE à voir sur WWW.ACHATIMMO.COM

Saveurs paysannes Outaouais

Ferme La Macédoine

Asperges
Papineauville
983-2862

Les entreprises horticoles

Maïs, tomates...
Gatineau
986-9323

Les Serres Alain Lafleur

Val-des-Monts
663-1116

Woods Légumes frais

Lascalles
459-1037

Miel

Rucher Api

Val-des-Monts
671-9037

Robert Mercier

Chelsea
770-2835

Rucher Éric Lajoie

Papineauville
427-6520

Les Délices du berger

Ripon
983-3015

Miel Bellarspruyt

Sainte-Cécile-de-Masham
459-2794

Pierre L'Abeille

Sainte-Cécile-de-Masham
456-3604

Jeff Schultz

Shawville
647-3565

Viandes, abattoirs, boucheries

Les Viandes de la Petite-Nation

Abattoir et comptoir, bœuf, agneau, bison, porc
Saint-André-Avellin
983-7941

Ferme Moreau

Boucherie-charcuterie, agneau
Ripon
983-1497

Bio-Direct

Distributeur viandes bio
Gatineau
684-3260

Abattoir Charron

Volailles domestiques et sauvages
Saint-André-Avellin
983-2331

Abattoir Migneault

Viandes variées
Val-des-Monts
281-6045

Boucherie A1

Gatineau
684-0524

Ferme Soleil

Poulet, pintade, oie, lapin, poulet, agneau
Gatineau
986-9836

Ferme des Trois Côteaux

Poulet, pintade, dindon, oie
Notre-Dame-de-la-Paix
522-6330

Ferme Rilou

Viandes domestiques
Saint-Émile-de-Suffolk
426-2116

Ferme aux Saveurs des Monts

Poulet de grain
Val-des-Monts
457-2828

Ferme du Bee-Gourmand

Faisan, lapin, pintade
Montpellier
428-9346

Ferme Mariposa

Canard de Barbarie
Plantagenet (Ontario)
613-673-5881

Ferme Verte

Volaille, gibier
Saint-Sixte
983-1248

Ferme de la Pastourelle

Agneau
Gatineau
281-4172

Ferme Cavalier

Agneau
Saint-Sixte
985-2490

Ferme Mimigalie

Agneau
Notre-Dame-de-la-Paix
983-3969

Ferme Moudobec

Agneau, veau
Pontiac
455-2782

Coop Memo

Saint-André-Avellin
428-2615

Ferme Pierre Lambert

Agneau, chèvre
Saint-André-Avellin
983-2689

La Troika

Agneau, peau de mouton
La Pêche
459-1586

Maurice Hotte

Agneau
Saint-André-Avellin
983-2517

Production PAGI

Agneau, lait de brebis
Saint-Sixte
983-4010

Ferme Floralpe

Chevreau
Papineauville
427-5700

Ferme Lastholme

Agneau, bœuf
Val-des-Monts
457-9001

Chez Papa Gilles

Bœuf
Fasset
423-9992

La Gantoise

Bœuf Blanc bleu belge
Lefavre (Ontario)
613-679-4133

Ferme Willow Hollow

Bœuf
Shawville
647-5284

Louise Boudreault

Bœuf, veau, lapin
Saint-Émile-de-Suffolk
426-2116

Richard Armitage

Bœuf
Shawville
647-2990

Par Toutatis

Sanglier, lapin
La Pêche
459-1881

Les Cerfs du Bonnet rouge

Cerf rouge
Messines
441-0110

Ferme des bois de velours

Cerf rouge
Thorne
453-2121

Maison du chevreuil

Cerf
Boileau
282-1422

Ferme Takwânaw

Bison
Thurso
985-0401

Le Ranch panoramique

Bison
Wakefield
459-1392

Pisciculture Kenauk

Montebello
423-5142

Boucanerie Chelsea

Poisson fumé
Chelsea
827-1925

La Soyarie

Tofu bio
Gatineau
684-2930

Comptoirs alimentaires

Dépanneur Sylvestre

Dépanneur, traiteur, friperie, ateliers, spectacles
9, Fortier, Gatineau
771-3723

Bio-Direct

Distributeur viandes bio
Gatineau
684-3260

Émile Pélouquin

Distributeurs fruits et légumes bio
Aylmer
684-2635

La Boîte à grains

Gatineau
771-3000

Centre Nature et Vie

Gatineau
246-2829

Centre Pause Santé

Buckingham
281-8637

Le Chant de l'Oiseau

Saint-André-Avellin
983-4044

Espace Santé Beauté Johanne Verdon

Gatineau
770-3645

Gagné en santé

Gatineau
561-6727

La Mère Nature

Gatineau
561-5036

Sol Épicerie Santé

Aylmer
684-0612

Bonnes tables régionales

La Ferme du terroir

Table gourmande
Val-des-Monts
671-3330

Arôme

Gatineau
790-6410

Café Henry Burger

Gatineau
777-5646

Club Riviera

Gatineau
778-3785

La Table des Trois Vallées

Gatineau
986-8514

La Baccara

Gatineau
772-6210

Le Sans-Pareil

Gatineau
771-1471

L'Expresso

Gatineau
773-3363

Le Saint-Estèphe

Gatineau
773-3363

Le Tartuffe

Gatineau
776-6424

L'Orée des bois

Chelsea
827-0332

Maison La Crémaillère

Messines
365-2202

Les Chantignoles

Château Montebello
423-6342



Le marché paysan

fruits, légumes, viandes, bonne bouffe
et autres à vendre

Bas-Saint-Laurent

Québec

La société des plantes

Semences de culture artisanale certifiées bio : Environ 150 variétés de légumes anciens et plantes aromatiques avec un accent sur la rusticité, la beauté et la diversité.
Le catalogue se télécharge gratis à partir de notre site internet: www.lasocietedes-plantes.com
On peut aussi en faire la demande par la poste (2,50\$)
La société des plantes
207, Rang de l'Embaras,
Kamouraska, (Québec) GOL 1M0
418-492-2493
lasocietedesplantes@globetrotter.net



Vaste choix fruits, légumes, viandes biologiques, vitamines, suppléments, cosmétiques, naturopathes en permanence, commandes spéciales, point de chute, ateliers de cuisine, livraison, atmosphère conviviale.
courriel : rosalie1@globetrotter.net
Julien Lepoutre, propriétaire

Outaouais

Distribution Bio-Direct

Acheteur et distributeur de viande biologique du Québec. Achète directement des producteurs.
EN RECHERCHE D'AGNEAU
Contactez : (819) 684-3260
Distribution Bio-Direct
71, North, Gatineau (Québec) G9H 2W8
Prop. M. Lee Bourdon

Gaspésie

Herbothentic

Cueillette sauvage de plantes médicinales. Vaste gamme de plantes / tisanes en vrac. Formats 15, 30 ou 100 grammes. Commandes postales
Saint-Elzéar de Bonaventure
Visitez : www.herbothentic.com
Lucie Paquet : (418) 534-2316



centre paysan

6600, Marie-Victorin, Sainte-Croix, Québec G0S 2H0
centrepaysan@globetrotter.net • (418) 926-1362

Formations

Formation	Date	Endroit	Tarif
Productions animales			
Élevage de chèvres biologique	24 février 17 avril	Saint-Flavien	60\$
Soins homéopathiques pour les animaux	13 avril	Sainte-Croix	90\$
Productions végétales			
Culture sous abri en rotation	29 avril	Kamouraska	60\$
Semis et préparation de jardin	À déterminer ¹	Saint-Valère	50\$
Transformation			
Épices et saucisses	1 ^{er} mars	Saint-Flavien	70\$
Fumaison	11 mars	Saint-Apollinaire	60\$
Boulangerie	12 mars	Warwick	65\$
Terrines et rillettes	15 mars	Saint-Flavien	70\$
Fabrication de fromage Introduction (2 jours)	22-23 mars	Saint-Valère	110\$
Boulangerie	16 avril	Saint-Stanislas	60\$
Transformation des herbes médicinales	23 avril	Saint-Valère	50\$
Fabrication de saucisses	23 avril	Warwick	65\$
Lacto-fermentation	30 avril	Sainte-Croix	60\$
Boulangerie	6 mai	Saint-Valère	65\$
Fabrication de fromage	14 mai	Warwick	65\$
Divers			
Initiation au travail du cuir	19 mars	Québec	60\$
Tannage	22 mars - 3 mai	Sainte-Croix	60\$
Travail à l'érablière avec le cheval	5 avril	Saint-Adrien	60\$
Fabrication de savon	9 avril	Warwick	65\$
Mise en marché des produits du terroir	14 avril	Sainte-Croix	95\$
Agrotourisme	26 avril	Sainte-Croix	95\$
Fabrication de savon	14 mai	Saint-Valère	50\$
Abattage d'arbres sécuritaire (2 jours)	À déterminer ¹	Sainte-Croix	140\$
Apiculture	À déterminer ¹	Sainte-Croix	60\$
Compostage à la ferme	À déterminer ¹	Saint-Valère	60\$
Découpe de viande	À déterminer ¹	Sainte-Croix	60\$
Travail au champ avec le cheval	À déterminer ¹	Saint-Adrien	60\$

¹ Lorsque le nombre d'inscriptions le permettra.

ABONNEMENT / ADHÉSION

Nom _____
 Organisme ou entreprise (s'il y a lieu) _____
 Adresse _____ Localité _____ Code postal _____
 Téléphone _____ Fax _____ Courriel _____

ABONNEMENT AU JOURNAL

ABONNEMENT NON MEMBRE (20\$, taxes incluses)
1 an, 5 parutions

Complétez le formulaire, joignez le paiement et expédiez le tout à l'Union paysanne, le journal, 453, Principale, Saint-Germain-de-Kamouraska, Québec, G0L 3G0.

Campagne d'abonnement
objectif de 500 nouveaux abonnés
Nouveau tarif : 20\$, taxes incluses
Vendeurs autorisés à commission (contactez-nous)

ADHÉSION À L'UNION PAYSANNE

Production _____

Catégorie de membre
 Paysan Certifié biologique Carte de producteur
 Citoyen Groupe sympathisant

Adhésion Renouvellement Cotisation annuelle : 60\$

Cotisations supplémentaires : Union biologique 40\$
Union acéricole 10\$

* L'adhésion inclut l'abonnement au Journal

Les petites annonces

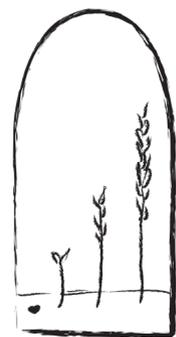
Services d'annonces classées, personnelles et commerciales

Dates de tombée	Dates de parution
1 ^{er} avril	15 avril
1 ^{er} juin	15 juin
1 ^{er} août	15 août

Réservation

Union paysanne, Le Journal
453 Principale
Saint-Germain-de-Kamouraska (Québec), G0L 3G0
Téléphone : (418) 492-7692
Télécopieur : (418) 492-6029
Courriel : journal@unionpaysanne.com

artisan • boulanger



BOULANGERIE
PAYSANNE

94, rue Principale
Chénéville, Qc, J0V 1E0
819.428.5020

La légende de Jos Montferrand

Note : les extraits suivants, qui en disent long sur les origines de la région, ainsi que l'illustration, sont tirés d'une brochure sur Jos Montferrand publiée par l'écrivain Benjamin Sulte en 1899.

Contre les « shiners »

« Un champ de combat de Jos Montferrand, vaste et curieux à étudier, c'était la vallée de l'Outaouais, de 1806 (date où le premier radeau de bois flotté descendit l'Outaouais) à 1850. Montferrand l'a parcourue en dominateur, et son histoire est intimement liée à cette région du pays. De Montréal à Hull, distance de plus de 40 lieues, les habitations étaient clairsemées. Le commerce de bois attirait des Canadiens et des Irlandais, ces derniers, orangistes pour la plupart et ennemis jurés de tous ceux qui parlaient français ou appartenaient à la religion catholique. Sur cette longue ligne de communication, point de loi, dans les premiers temps, nulle police, aucun recours à la justice des tribunaux. Le droit du plus fort prévalait partout. Aussi choisissait-on les « voyageurs » parmi les plus robustes; le chef de chaque escouade ou bande était de préférence un maître homme qui avait fait ses preuves. Montferrand se voyait, à 25 ans, tout désigné pour de telles fonctions. Guide de cage, contremaître de chantier, il déployait, à part ses qualités d'athlète, un jugement sain, un esprit pratique et une entente des affaires de sa profession qui le rendaient précieux à ses « bourgeois ». En peu d'années, il devint le protecteur attitré des Canadiens de l'Outaouais. Si une bande de ses compatriotes subissait une défaite, c'était à lui de prendre la revanche. Pour surprendre les orangistes, il a quelquefois combiné des plans qui feraient honneur à un général d'armée. »

La bagarre du pont des Chaudières

« Bytown dut son nom au colonel By, qui, à la tête d'un détachement des ingénieurs des troupes, construisit le canal Rideau, terminé vers 1830. Que les maisonnettes, placées aux Chaudières, d'autres à l'entrée du canal et d'autres encore près la chute du Rideau, furent les commencements de la ville. Le commerce de bois, la navigation du canal et la traite des fourrures l'alimentèrent à partir de 1830. Les forestiers, répandus dès lors à de grandes distances dans le haut de l'Outaouais, faisaient de Bytown leur quartier général.

Pour se rendre de Hull à Bytown il faut traverser un pont construit autrefois de cordes, plus tard de chêne, ensuite de fer, maintenant de fer et de bois. Ce fut le

théâtre des meilleurs coups de Montferrand. Le droit de passage ne s'obtenait bien souvent qu'en livrant bataille. On raconte qu'un jour, en 1829, plus de 150 shiners s'étaient mis en embuscade, du côté de Hull (village établi en 1800), à l'extrémité du pont qui est suspendu sur la décharge de la cataracte. Montferrand, qui avait conçu des soupçons, demanda à une femme dont l'échoppe se trouvait à la tête du pont, du côté de Bytown, s'ils y avait du monde dans le voisinage, et sur sa réponse négative, il partit seul pour traverser. À peine rendu au milieu du trajet, l'ennemi se précipita au-devant de lui. Il voulut fuir, mais la femme avait refermé la porte du pont. Les shiners brandissaient des gourdins et proféraient des menaces en s'excitant les uns les autres. Montferrand fit quelques enjambées rapides pour se rapprocher des agresseurs; ceux-ci s'arrêtèrent un instant, mais l'un d'eux, plus exposé, tomba aux mains du Canadien, qui le saisit par les pieds et s'en fit une massue avec laquelle il coucha par terre le premier rang; puis, ramassant ces malheureux comme des poupées, il les lança à droite et à gauche, dans les bouillons blancs de la rivière. À ce moment de l'attaque, Montferrand avait invoqué la sainte Vierge et fait le signe de la croix. L'un des shiners culbutés se releva sur ses genoux et, au moment où la formidable poigne du géant allait lui faire subir le sort des autres, il décrivit sur sa personne, avec un air suppliant, le signe de la croix. « Passe derrière », lui dit Montferrand, qui sans tarder bondit de nouveau en avant et recommença à abattre des hommes. La bande plia et se mit à courir, mais en même temps, Montferrand se sentit atteint derrière la tête par un coup de pierre ou de bâton. Il se retourna et, rabattant son poing sur la poitrine du traître (l'homme au signe de la croix), il l'étendit raide à ses pieds; puis, le saisissant par le milieu du corps, il le lança dans le gouffre. Les anciens de Bytown assurent que l'on peut compter par douzaines les victimes des deux nationalités qui ont fait le saut du pont de Hull. À tour de rôle, les partis s'adonnaient à ce genre de vengeance. »

Défenseur des « Canadiens »

« N'est-il pas vrai que, peu après 1815, la vallée de l'Outaouais fut en quelque sorte conquise par les Irlandais et les Écossais, nouvellement arrivés d'Europe, et que les Canadiens n'étaient pas en nombre suffisant pour résister à ce flot envahissant qui augmentait d'année en année? Pourtant, nous avons tenu bon dans ces territoires, nous nous y sommes implantés. Comment? Par la

vaillance. Et qui a été plus redoutable que Montferrand? Personne. Il a symbolisé la force dans un règne de force. Avant de mettre la charrue dans les terres qui bordent cette belle rivière, les Canadiens ont dû les conquérir

au bout du bras. « Il faut, disait Montferrand, que les Canadiens s'emparent de ces belles terres; autrement, l'Anglais nous écrasera; dans les villes, nous ne pouvons plus commander; notre valeur est à la campagne. » 



La bagarre du pont des Chaudières

EXPO MANGER SANTÉ 2005

sur le BIO et la SANTÉ GLOBALE

200 Exposants • Dégustations
Ateliers • Démonstrations culinaires

MONTRÉAL

Palais des congrès

19 et 20 mars

QUÉBEC

Terminal des croisières
Espaces Dalhousie

2 et 3 avril

Amenez votre famille et vos amis !
Bienvenue à tous !

Porte-parole
Patricia Tulasne
Comédienne et auteure

ENTRÉE: 10\$ • SAMEDI 10H À 18H • DIMANCHE 10H À 17H
(514) 332-1005 • 1 866 336-1005
www.expomangersante.com



L'ingrédient à son meilleur depuis 1977



Maitre hûllier depuis 1983



Herboristerie depuis 1978